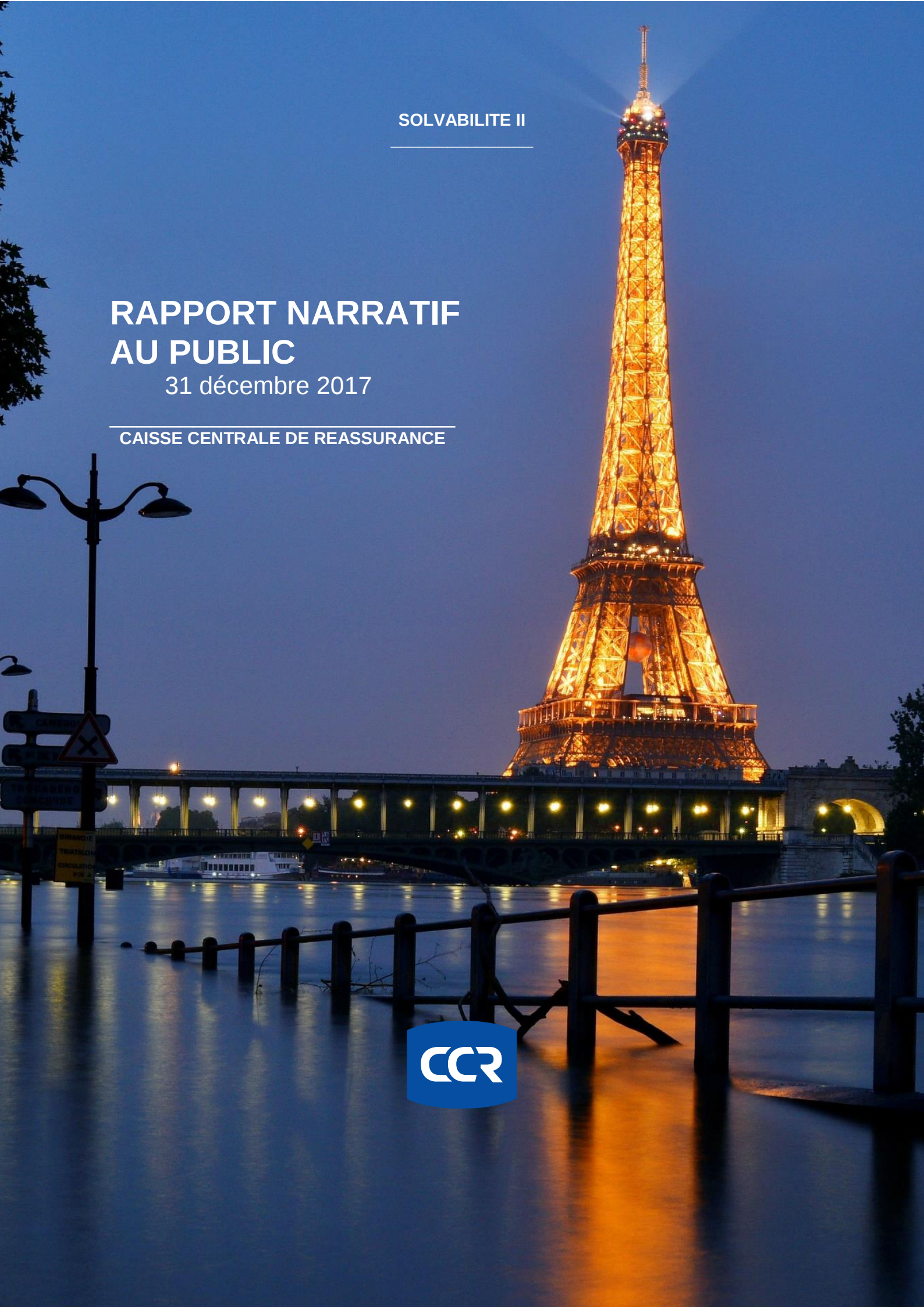


SOLVABILITE II

RAPPORT NARRATIF AU PUBLIC

31 décembre 2017

CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE



PREAMBULE

Ce rapport narratif fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis au régulateur national français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Il est validé par le Directeur Général puis approuvé par le Conseil d'administration de CCR, préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires, ce rapport résume les éléments propres à l'activité de CCR sur l'année 2017 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31 décembre 2017.

SYNTHESE

2017 est la première année de plein exercice de la Caisse Centrale de Réassurance recentré sur les seules activités publiques.

Effective depuis le 1er janvier 2017, une nouvelle convention a été signée à cet effet le 27 février entre l'Etat et la Caisse Centrale de Réassurance. Elle se substitue à celle de 1993 et vient préciser, entre autres, les missions de la Caisse Centrale de Réassurance, ainsi que l'engagement et la rémunération des garanties de l'Etat pour les différentes réassurances.

L'exercice a été marqué par une sinistralité exceptionnelle avec la survenance du cyclone IRMA (événement le plus couteux depuis la création du régime) et une forte sécheresse en Métropole (2ème sécheresse la plus couteuse depuis la création du régime). Cette sinistralité exceptionnelle a pu être compensée par les reprises à la provision pour égalisation d'où il résulte toutefois une baisse du ratio de richesse du régime Cat Nat en dessous du seuil de versement des commissions aux cédantes au titre de l'exercice de souscription 2017.

Le chiffre d'affaires brut augmente de 2,2% à 905M€.

Le ratio Sinistres/Primes augmente de 81% à 89.5% sous l'effet de la forte sinistralité Cat.

Le résultat net s'établit à 33 M€ grâce à l'effet amortisseur des provisions pour égalisation et à la bonne gestion administrative et financière de CCR.

Le résultat avant impôt s'établit à 204 M€, en baisse par rapport à 2016.

Malgré la baisse des taux d'intérêt, les produits financiers sont de 115 M€.

Le bilan de CCR à fin 2017 reste extrêmement robuste et CCR pourrait couvrir un sinistre Cat Nat d'un montant de l'ordre de 4.5 milliards d'euros à l'échelle du marché sans recourir au soutien de l'Etat.

- Le ratio "capital éligible" sur "capital de solvabilité requis" (SCR) est de 179.6%.
- Le ratio "capital éligible" sur "minimum de capital requis" (MCR) est de 718%.
- Le plan d'activité de la Société prévoit un programme de réassurance inchangé et stable sur la période de planification de l'activité.

CCR s'est dotée d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour :

- du conseil d'administration (avec quatre comités créés en son sein : un comité des comptes, un comité d'audit et des risques, un comité des rémunérations des nominations et de la gouvernance et un comité stratégique) ;
- d'un organe exécutif composé du directeur général, et du directeur général adjoint (non mandataire social) qui sont les Dirigeants Effectifs de l'entreprise et du groupe ;
- et des quatre fonctions clés de CCR, toutes portées par un responsable distinct.

SOMMAIRE

Présentation, activité et performance	5
Système de gouvernance	14
Profil des risques	36
Valorisation des actifs et passifs.....	45
Gestion du capital	58

1. PRESENTATION, ACTIVITE ET PERFORMANCE

Conformément à l'article L 355-1 du Code des assurances, les entreprises de réassurance transmettent de manière régulière à l'ACPR les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle. Ces informations sont contenues dans deux rapports distincts et les états quantitatifs cités au L 355-1 du Code des assurances.

De ces deux rapports, le présent rapport est « le rapport sur la solvabilité et la situation financière », ou SFCR (« Solvency and Financial Conditions Report »), autrement dénommé « rapport narratif destiné au public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément aux articles R 355-1 et R 355-7 du Code des assurances, le conseil d'administration approuve le rapport narratif destiné au public.

1.1 Présentation

1.1.1 Dénomination sociale et forme juridique

La dénomination sociale de l'entreprise est Caisse Centrale de Réassurance (CCR), constituée sous la forme juridique de Société Anonyme (SA).

La CCR est un « organisme particulier d'assurance » régi par les dispositions du chapitre Ier du Titre III-Organismes particuliers d'assurance du Livre IV-Organisations et régimes particuliers d'assurance du Code des assurances.

Au 31 décembre 2017, 206 collaborateurs contribuent aux opérations de CCR.

A la suite de l'apport par CCR à sa filiale CCR RE de sa branche complète et autonome d'activité de réassurance de marché définitivement réalisé à la date du 31 décembre 2016 (date d'effet juridique), la CCR exerce exclusivement une activité de réassurances publiques et une mission de gestion de fonds publics :

- **Les réassurances publiques (réassurances avec la garantie de l'Etat) :** la CCR est habilitée par la loi à réassurer avec la garantie de l'Etat certains risques à caractère exceptionnel en France, dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'Etat. Cela concerne les domaines suivants : la réassurance des risques de catastrophes naturelles (art. L.431-9 du Code des Assurances), des risques de terrorisme (art. L.431-10), des risques exceptionnels en matière de transport (art. L.431-4) et des risques nucléaires (art. L.431-5).
- **La Gestion de Fonds publics :** CCR est chargée par la loi de la gestion comptable et financière de certains Fonds publics pour le compte de l'Etat :
 - Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA) en application de l'article L 431-11 du code des assurances ;
 - Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) en application de l'article L 561-3 du code de l'environnement ;

- Fonds de Compensation des risques de l'Assurance Construction (FCAC) en application de l'article L 431-14 du code des assurances ;
- Fonds de Garantie des Risques liés à l'Épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (FGRE) en application de l'article L 425-1 du code des assurances ;
- Fonds de garantie des dommages consécutifs à des Actes de Prévention, de Diagnostic ou de Soins dispensés par des professionnels de santé exerçant à titre libéral (FAPDS), dont CCR assure également la gestion administrative, en application de l'article L 426-1 du code des assurances.

Les activités de réassurance avec la garantie de l'Etat s'exercent en conformité avec la loi d'habilitation et sont couvertes par l'Etat dans un cadre législatif et réglementaire déterminé. Elles sont retracées dans des comptes distincts dégageant chacun un résultat propre, qui est ensuite inscrit à un compte de réserve affecté à la couverture des opérations correspondantes, conformément aux dispositions des articles L.431-7, R.431-16-3, R.431-16-4 et A.431-6 du Code des Assurances.

Les opérations relatives aux Fonds publics gérés par CCR pour le compte de l'Etat ne sont pas enregistrées dans les comptes de CCR. Chaque Fonds fait l'objet d'un compte distinct en dehors des comptes de CCR.

1.1.2 Succursales

Dans le cadre de ses anciennes opérations de réassurance de marché, la CCR détient 2 succursales en Malaisie et au Liban dont l'activité a pris fin et qui devraient être clôturées en 2018.

Par ailleurs, la succursale canadienne a été clôturée en 2017.

1.1.3 Autorité de contrôle et commissaire aux comptes

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CCR est :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Secteur Assurance
61, rue Taitbout
75436 PARIS CEDEX 09

En raison du contrôle exclusif de CCR sur sa filiale CCR RE, CCR est tenue d'établir des comptes consolidés (article L. 233-16 du code de commerce) au 31 décembre 2017. Cette obligation de consolidation des comptes a entraîné l'obligation pour CCR de nommer un deuxième commissaire aux comptes titulaire (article L.832-2 du code de commerce).

Le commissaire aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR, des comptes consolidés, ainsi que des comptes de sa succursale en Malaisie, des deux filiales immobilières françaises et des cinq fonds publics que CCR gère pour le compte de l'Etat est

DELOITTE & ASSOCIES Commissaire aux comptes
185, avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine

Il a été nommé en 2016, le mandat du précédent commissaire aux comptes venant à expiration.

Le co-commissaire aux comptes, nommé en 2016 et en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR et des comptes consolidés, missions qu'il partage à 50/50 avec l'autre co-commissaire aux comptes Deloitte & Associés, est :

PriceWaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Le mandat de 6 ans des deux co-commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1.1.4 Mesure de sa situation prudentielle et synthèse

Dans le cadre de solvabilité II, la CCR utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting réglementaire. Conformément à la stratégie de CCR, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2016 et reflète l'exposition aux risques basée sur son activité de réassurance publique et son activité de gestion d'actifs.

Le ratio de solvabilité 2 est égal à 179,6% à fin 2017. Il y a en 2017 une baisse des fonds propres prudentiels (pro forma) de la compagnie en lien avec la survenance de l'évènement IRMA.

1.2 Activité et performance

1.2.1 Faits marquants de l'exercice

2017 est la première année de plein exercice de la Caisse Centrale de Réassurance recentré sur les seules activités publiques.

Effective depuis le 1er janvier 2017, une nouvelle convention a été signée à cet effet le 27 février entre l'Etat et la Caisse Centrale de Réassurance. Elle se substitue à celle de 1993 et vient préciser, entre autres, les missions de la Caisse Centrale de Réassurance, ainsi que l'engagement et la rémunération des garanties de l'Etat pour les différentes réassurances.

L'exercice a été marqué par une sinistralité exceptionnelle avec la survenance du cyclone IRMA (évènement le plus coûteux depuis la création du régime) et une forte sécheresse en Métropole (2ème sécheresse la plus coûteuse depuis la création du régime). Cette sinistralité exceptionnelle a pu être compensée par les reprises à la provision pour égalisation d'où il résulte toutefois une baisse du ratio de richesse du régime Cat Nat en dessous du seuil de versement des commissions aux cédantes au titre de l'exercice de souscription 2017.

1.2.2 Chiffre d'affaires

- Hors effet du run-off de la réassurance de marché, les primes émises de l'année 2017, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 891,9 M€ en hausse de 2,2% par rapport aux primes émises 2016 de 872,0 M€ :

- Ce montant est constitué pour 91,6% par les primes de la réassurance des **catastrophes naturelles en France** (soit 816,6 M€). L'évolution de cette collecte (hausse de 2,8% entre 2016 et 2017) est liée à un mix favorable entre les évolutions de portefeuilles et d'assiette d'une part (soit +11 M€) et les régularisations sur exercices antérieurs d'autre part (soit +11 M€) ;
- Les primes émises de la réassurance des **actes de terrorisme relatifs aux risques dits petits et moyens** (c'est-à-dire ceux dont les capitaux assurés sont inférieurs à 20 M€) ont diminué de 3,8% à 45,2 M€, du fait notamment des régularisations sur exercices antérieurs.

La réassurance des **actes de terrorisme relatifs aux grands risques en provenance du pool de co-réassurance GAREAT** a généré des primes émises de 22,8 M€ en 2017 contre 22,7 M€ en 2016. Il est à noter que la règle de l'indexation sur l'exposition des risques a joué pour la première fois en 2016.

Considérés ensemble, les deux segments de la réassurance des actes de terrorisme représentent des primes émises totales de 68,0 M€ (en diminution de 2,4% et constituent 7,6% des réassurances avec la garantie de l'Etat.

- Enfin, l'activité au titre **des risques dits exceptionnels** a engendré des primes émises de 7,1 M€ en 2017, en baisse par rapport aux 7,8 M€ enregistrés en 2016. Cette activité regroupe la réassurance des risques de guerre, d'atteintes à l'ordre public et assimilés relatifs à l'utilisation de moyens de transport de toute nature ou se rapportant à des biens en cours de transport ou stockés, ainsi que la réassurance de la garantie de la responsabilité civile des exploitants de navires et installations nucléaires. Cette activité représente, pour CCR, 0,8% des réassurances avec la garantie de l'État.
- Les primes émises relatives à la réassurance de marché, soit 12,8 M€, sont représentatives des primes vie constatées en 2016 suite au refus de transfert de certaines cédantes.

1.2.3 Résultat de souscription

CCR a dégagé en 2017 un résultat de souscription net de rétrocession de +118,9 M€, contre +160,5 M€ en 2016.

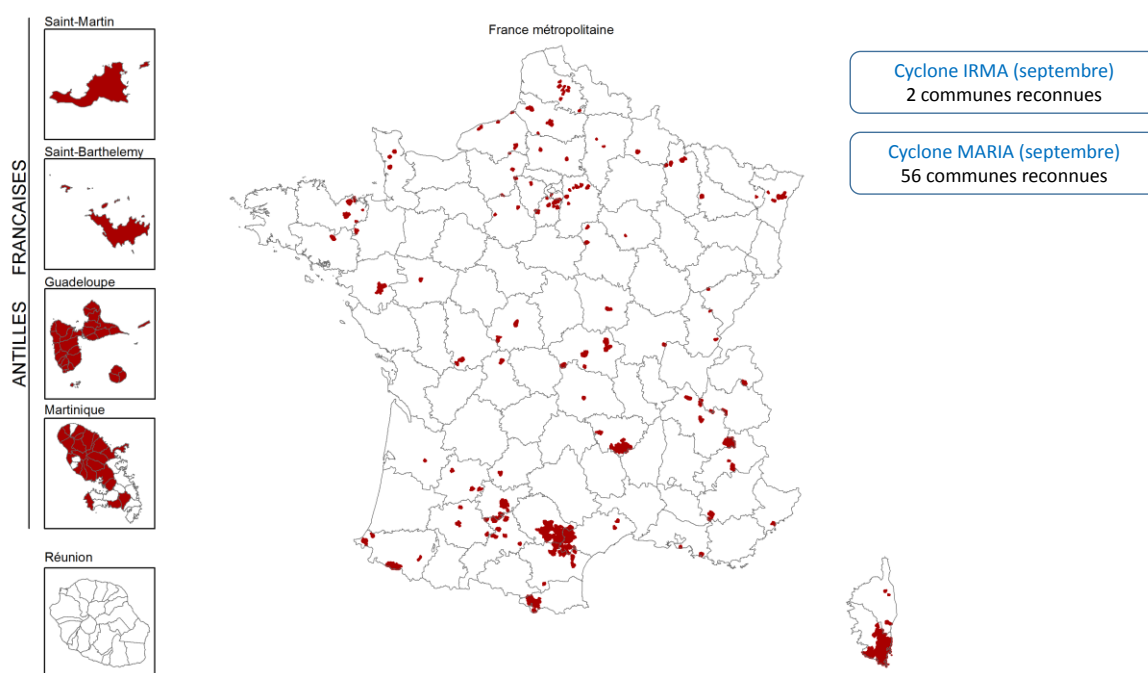
La réassurance des catastrophes naturelles en France avec la garantie de l'Etat présente, avant dotation à la provision pour égalisation (et avant imputation des frais généraux), un solde technique net de -1 057 M€ en 2017, contre -78,8 M€ en 2016. Ce déficit doit être mis en regard des deux événements majeurs survenus en 2017 : les ouragans Irma et Maria survenus en septembre (-984 M€ en quote-part) et la sécheresse intense engendrée par la faible pluviométrie de l'année (-425 M€) et l'atteinte des priorités des traités non proportionnels (-697 M€).

Afin de faire face à cette situation, CCR a procédé à une reprise de provision d'égalisation à hauteur de 1 119,9 M€ (vs une reprise de 172,7 M€ en 2016). En conséquence, la provision pour égalisation est ramenée à 1 435,4 M€ à l'issue de l'exercice 2017, contre 2 555,3 M€ l'année précédente.

Après prise en compte des mouvements sur la provision d'égalisation, le résultat de souscription net de l'activité de Catastrophes Naturelles en France ressort ainsi à +62,7 M€ en 2017, contre +93,9 M€ en 2016. Le ratio Sinistres/Primes s'élève quant à lui à +89,5% en 2017 contre +81,0% un an auparavant.

A fin décembre, 390 avis favorables de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été prononcés par la commission interministérielle. Les communes reconnues à décembre 2017, au titre de l'exercice de survenance 2017 sont représentées ci-après :

Communes reconnues Cat Nat en 2017 (au 31 décembre 2017)



Au global, la charge de sinistres Catastrophes Naturelles de l'exercice comptable 2017 s'élève à 1 764,3 M€.

S'agissant des autres réassurances avec la garantie de l'Etat :

- La provision pour égalisation pour la réassurance des attentats concernant les grands risques en provenance de GAREAT est ramenée à 217,3 M€ (230,9 M€ par rapport à 2016) et à 267,5 M€ (versus 235,7 M€ en 2016) pour la réassurance des attentats concernant les risques petits et moyens. Enfin, les catégories de risques exceptionnels, considérées dans leur ensemble, terminent l'exercice 2017 avec des provisions pour égalisation et pour charges exceptionnelles de 155,7 M€.
- Le résultat de souscription net de l'ensemble de ces activités est de +55,8 M€, en baisse par rapport aux +66,6 M€ constatés en 2016. Cette évolution est la conséquence directe des mouvements constatés en 2016 et 2017 sur la provision d'égalisation pour la réassurance des attentats petits et moyens (dotation nette de 31,8 M€ en 2017 vs 22,9 M€ en 2016).

1.2.4 Gestion financière et immobilière

Les placements¹ s'élèvent à fin 2017 à 7 560,8 M€ en valeur nette comptable contre 7 368,4 M€ au 31 décembre 2016.

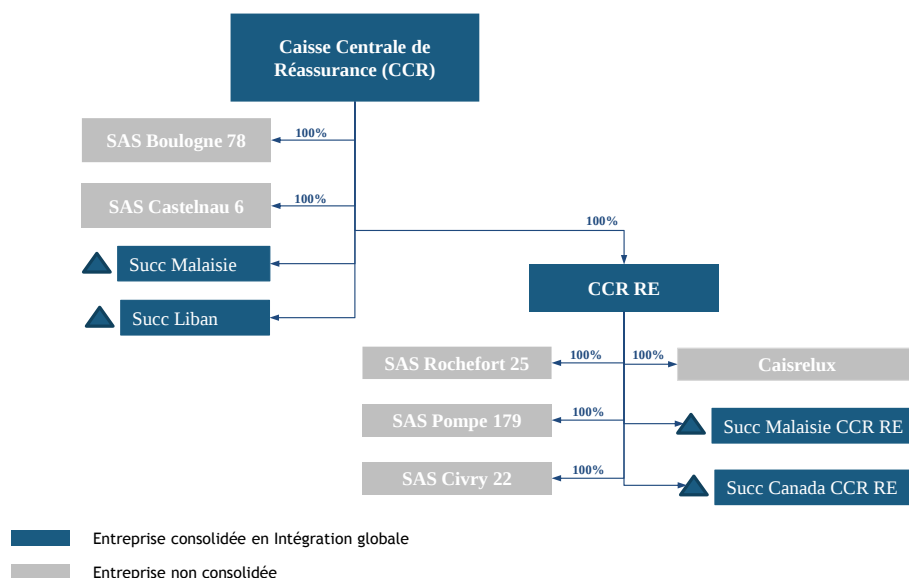
Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2017, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 925,2 M€ à fin 2017 contre 758,2 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR, considérés en valeur de marché, est donc de 8 486,0 M€, en progression de 4,4% par rapport à fin 2016.

Le résultat financier réalisé en 2017 s'est élevé à +115,3 M€.

Ce dernier est composé de produits financiers courants à hauteur de 94,4 M€. Les plus-values réalisées nettes s'élèvent à 20,6 M€. En outre, le résultat financier inclut divers éléments dont le résultat de change à hauteur de 0,3 M€.

PARTICIPATIONS ET FILIALES

La structure du groupe CCR peut se résumer ainsi :



CCR détient 100% du capital de CCR RE, société de réassurance dédiée aux activités de réassurance de marché dans les branches Non vie, Vie et Assurances de Personnes depuis le 31 décembre 2017.

Le résultat après impôt réalisé en 2017 par CCR RE ressort à 16,9 M€. Ce dernier se compose des éléments suivants :

¹ Placements financiers et immobiliers de CCR y compris les liquidités

- Le résultat de souscription de CCR RE net de rétrocession s'établit à + 9,9 M€
- Le résultat financier s'élève à 43,9 M€ Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 17,5 M€ et de plus-values réalisées nettes pour 22,9 M€. En outre, le résultat financier inclut divers éléments tels que le résultat de change pour un total de 3,5 M€.
- Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2017 à 29,3 M€, soit un ratio de 7,9 % (charges de gestions rapportées aux primes acquises nettes de l'exercice)
- Les autres produits techniques nets représentent une charge de 2,2 M€ et sont essentiellement constitués des autres produits techniques des GIE (Réunion Aérienne et Assuratome pour l'essentiel) à hauteur de 1,1 M€, produit compensé en partie par la répartition des charges par nature en autres charges techniques (soit 4,0 M€)
- Le résultat exceptionnel ressort pour 2016 à 0,2 M€
- La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à 8,6 M€ en 2017 soit un taux d'impôt courant de 33,7 %.

En outre, CCR gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de **deux sociétés par actions simplifiées**, dont les fonds propres totaux sont de 14,1 M€ au 31 décembre 2017. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 0,7 M€ et ont contribué à hauteur de 0,4 M€ aux produits financiers courants de CCR pour l'exercice 2017.

Enfin, les succursales Malaisie et Liban de CCR sont en cours de liquidation et ne portent plus d'autres activités que le run-off des cédantes ayant refusé les opérations de transfert de portefeuille. La succursale Canada de CCR a quant à elle été définitivement liquidée le 30 septembre 2017 suite à l'approbation de l'OSFI de la libération des actifs au Canada et le retrait de la licence en Ontario à effet du 30 septembre 2017.

1.2.5 Résultat net

Le résultat après impôt de 2017 ressort à +33,0 M€ et se compose des éléments suivants :

- Le résultat de souscription net de rétrocession s'établit à 118,9 M€. Ce dernier est la conséquence directe de la baisse du résultat de souscription de l'activité « Catastrophes Naturelles » dont les raisons ont été analysées précédemment à savoir :
 - une sinistralité courante significative ;
 - que compense en partie l'ajustement de la provision pour égalisation.
- Le résultat financier s'élève à 115,2 M€ Ce dernier est essentiellement composé de produits financiers courants nets de frais de gestion des placements à hauteur de 94,4 M€ et de plus-values réalisées nettes pour 20,6 M€.
- Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2017 à 28,1 M€, soit un ratio de 2,5 % (charges de gestions rapportées aux primes émises brutes de l'exercice).

- Le résultat exceptionnel ressort pour 2017 à 1,8 M€. Ce dernier est majoritairement constitué des mouvements liés à la comptabilisation des amortissements dérogatoires sur logiciels acquis.
- La participation des salariés s'élève à 4,1 M€ en 2017.
- La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à 170,9 M€ en 2017 soit un taux d'impôt courant de 83,8 %. Ce dernier est la conséquence directe des réintégrations constatées au cours de l'exercice (plus-values latentes sur OPC et part de la provision pour égalisation non déductible notamment).

En M€	2017
Résultat de souscription net de rétrocession	118,9
Frais généraux	-28,1
Produits financiers nets	115,3
Autres éléments	1,9
Participation des salariés	-4,1
Résultat net avant impôts	203,9
Impôt sur les sociétés	-170,9
Résultat net	33,0

1.2.6 Perspectives

La Caisse Centrale de Réassurance contribuera en 2018 aux réflexions portant sur l'adaptation du régime Cat Nat aux besoins des assurés, de l'Etat et du marché ainsi que le renforcement de la prévention.

Les autres réassurances publiques ont vu une évolution de leur cadre d'exercice avec la mise à jour et la reconduction du schéma de protection contre le risque « Terrorisme » pour la période 2018 – 2021 d'une part et l'introduction d'une limite d'engagement pour les traités « Risque de Guerre » reconduits pour 2018 d'autre part.

1.2.7 Evénement post clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR n'est intervenu entre le 31 décembre 2017 et le 10 avril 2018, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

2. SYSTEME DE GOUVERNANCE

CCR s'est dotée un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour :

- de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué notamment :
 - du conseil d'administration et de quatre comités créés en son sein : un comité des comptes, un comité d'audit et des risques, un comité des rémunérations des nominations et de la gouvernance et un comité stratégique ;
 - d'un organe exécutif composé d'un directeur général, et d'un directeur général adjoint (non mandataire social) qui sont les Dirigeants Effectifs de l'entreprise ;
- et des quatre fonctions clés,

afin de permettre une conduite optimale de son activité.

2.1 Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise

2.1.1 Le Conseil d'Administration

- Dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale

Avec l'entrée en application de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative notamment à la gouvernance des sociétés à participation publique, à effet du 1er juillet 2015, le conseil d'administration du 2 juillet 2015 s'est à nouveau prononcé sur le mode d'exercice de la direction générale et a décidé de conserver la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

- Présidence du conseil d'administration

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée et aux statuts, le président du conseil d'administration est nommé par le conseil d'administration parmi ses membres pour la durée de son mandat d'administrateur.

M. Pierre Blayau est président du conseil d'administration depuis le 14 janvier 2015. Suite à l'entrée en application de l'ordonnance précitée à effet du 1er juillet 2015, le conseil d'administration a nommé M. Pierre Blayau président du conseil d'administration en date du 2 juillet 2015 pour une durée de 5 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du président.

■ Composition du Conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes et à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée, le conseil d'administration est composé de 15 membres au maximum dont un représentant de l'Etat (nommé par arrêté ministériel), des administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires dont certains proposés par l'Etat et un tiers de représentants des salariés.

La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

■ Attributions du conseil d'administration

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration délibère sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières de l'activité de la société.

Outre les questions réservées à sa compétence par des dispositions législatives et réglementaires, après étude le cas échéant par le ou les comité(s) compétent(s), le conseil examine et délibère sur :

- au moins une fois par an, l'ensemble de la stratégie de souscription et de la stratégie financière de la société ;
- le plan stratégique pluriannuel de la CCR ;
- le projet de budget annuel de la CCR ;
- les projets de fusion et les projets d'acquisition ;
- les grandes lignes du programme de rétrocession.

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. A ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

Règlement intérieur

Le conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement du conseil.

Le règlement intérieur comporte en annexe les règlements intérieurs des comités issus du conseil, à savoir un comité des comptes, un comité d'audit et des risques, un comité stratégique et un comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

Le conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

Réunions

Le conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de la CCR. Chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant la date de la réunion, un dossier complet comportant l'ordre du jour et, pour l'essentiel des points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires.

Le président du conseil d'administration préside les réunions du conseil d'administration, auxquelles participent les administrateurs, le représentant de la Délégation Unique du Personnel (DUP) (avec voix consultative) et le secrétaire du conseil d'administration. Participent également aux réunions du conseil le directeur général et le directeur général adjoint, la directrice financière et le directeur des risques, et selon les sujets abordés, le ou les directeurs concernés. Les fonctions clés participent aux réunions du conseil pour y présenter leurs travaux.

La fonction de secrétaire du conseil d'administration est exercée par le directeur juridique.

2.1.2 Le Comité des Comptes

Il est rappelé que le comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques a été remplacé par décision du conseil d'administration de 2015 par deux comités distincts : le comité des comptes et le comité d'audit et des risques.

Le comité des comptes est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Un membre du comité des comptes doit être également membre du comité d'audit et des risques.

Le comité des comptes est présidé par M. Patrice Forget et comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir Mme Pauline Leclerc-Glorieux.

Le comité des comptes a notamment pour mission l'examen des comptes semestriels faisant l'objet d'une revue limitée du CAC et l'examen des comptes annuels, l'étude des changements et adaptations de principes et règles comptables, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Le comité donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il examine les rapports et politiques qui relèvent de sa compétence. Il est également chargé de l'audition du rapport de la fonction actuarielle.

2.1.3 Le Comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques a été créé par décision du conseil d'administration de 2015 à la suite du remplacement du comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques par deux comités distincts : le comité des comptes et le comité d'audit et des risques.

Le comité est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Un membre du comité d'audit et des risques doit être également membre du comité des comptes.

Le comité d'audit et des risques est présidé par M. Gérard Lancner et comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir M. Gérard Lancner.

Le comité d'audit et des risques a notamment pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Dans ce cadre, il a pour mission d'assurer le suivi des risques majeurs ainsi que des moyens de contrôle et de maîtrise de ces risques, des risques stratégiques ainsi

que des risques liés aux principaux engagements techniques et financiers de la société, des risques de la gestion financière, y compris les engagements hors bilan et les litiges significatifs ; d'assurer le suivi de l'identification des risques menée par la Direction générale, de s'assurer de l'existence d'un système adapté de contrôle interne et de surveillance et de maîtrise des risques ; d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner les rapports et politiques relevant de sa compétence ; d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations des rapports et les suites données; d'examiner la politique d'investissement. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, de l'audition de la fonction de gestion des risques.

2.1.4 Le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

Le comité des rémunérations, créé en 2004, est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés.

Il est présidé depuis 2013 par Monsieur Patrick Lucas.

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance suit la politique salariale de l'entreprise dans ses composantes tant collectives qu'individuelles, apprécie sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses objectifs en matière de performances, analyse les éléments déterminants de l'évolution de la masse salariale de l'entreprise. Par ailleurs, il propose au conseil les modalités de rémunération, la définition des critères de performance et leur niveau de réalisation pour les dirigeants mandataires sociaux et propose également au conseil le niveau et la répartition des jetons de présence des administrateurs.

2.1.5 Le Comité stratégique

Le Comité stratégique a été créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015.

Il est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Ce comité est présidé par le président du conseil d'administration.

Le comité stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au conseil d'administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie notamment commerciale et financière de la CCR. Il examine en particulier la définition et l'actualisation des axes stratégiques de développement de la CCR ainsi que les projets d'accords stratégiques. Il assure le suivi de la stratégie mise en œuvre par la direction générale en particulier par rapport aux décisions d'orientations arrêtées par le Conseil.

2.1.6 Organe exécutif

- La direction générale

La direction générale de CCR est composée de :

- M. Bertrand LABILLOY directeur général de CCR,
- M. Laurent MONTADOR directeur général adjoint (non mandataire social).

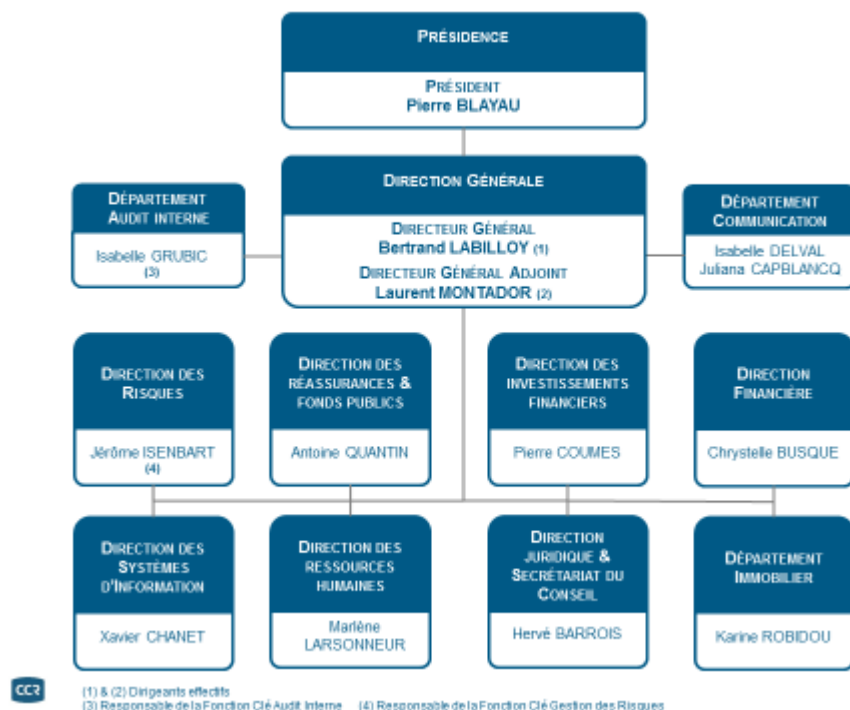
M. Bertrand Labilloy est directeur général depuis le 16 janvier 2015. Suite à l'entrée en application de l'ordonnance du 20 août 2014 précitée à effet du 1er juillet 2015, M. Bertrand Labilloy a été nommé directeur général par décret du Président de la République en date du 17 août 2015 (publié au JO du 19 août 2015), sur proposition du conseil d'administration.

- Dirigeants Effectifs CCR et Groupe

Le conseil d'administration, le 2 novembre 2015, a constaté que M Bertrand LABILLOY, en sa qualité de directeur général est de droit un dirigeant effectif au sens de l'article L 322-3-2 du Code des assurances pour la durée de ses fonctions de directeur général, et il a nommé en qualité de dirigeant effectif, M Laurent MONTADOR, directeur général adjoint pour la durée de sa fonction salariée de directeur général adjoint. M Laurent MONTADOR a un champ de décision couvrant l'ensemble des activités de l'entreprise.

Il est précisé qu'en ce qui concerne le groupe prudentiel CCR, Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont également dirigeants effectifs du groupe CCR.

■ Organigramme 2017



- Missions des principales directions interne à CCR

Mission de la direction des réassurances et fonds publics

La direction pilote la souscription avec garantie de l'Etat des risques Catastrophes naturelles et des risques attentats; elle est également en charge de la gestion des fonds publics ainsi que du département d'études techniques qui a pour missions :

- de mener des activités de recherche et développement dans les domaines où la garantie de l'Etat est ou pourrait être, engagée. Ces travaux concernent principalement les risques de Catastrophes Naturelles et de Terrorisme, pour lesquels le département collecte des données auprès des cédantes de CCR et développe des modèles de simulation des événements catastrophiques et de leurs conséquences financières ;
- d'effectuer les études techniques et actuarielles nécessaires, en particulier la tarification liée aux activités opérées avec la garantie de l'Etat.

Missions de la direction financière

La mission de la direction est de donner une vision juste et prudente des comptes de l'entreprise en :

- veillant au juste règlement de l'ensemble des créances et des dettes;
- conseillant l'entreprise et nourrissant sa réflexion stratégique par l'apport de son expertise comptable ;
- dotant l'entreprise d'instruments de pilotage et en satisfaisant à ses exigences de conformité comptable, financière et réglementaire.

La direction financière est en charge de la comptabilité et du contrôle de gestion y compris le calcul des provisions techniques.

Missions de la direction des investissements

Les investissements sont directement rattachés au directeur général.

La mission de la direction est de créer de la valeur et de préserver les intérêts financiers de l'entreprise en :

- déclinant l'allocation stratégique des placements;
- conseillant l'entreprise et nourrissant sa réflexion stratégique par l'apport de son expertise financière.

Mission de la direction des risques

La mission de la direction des risques, qui regroupe la fonction actuarielle et le service de gestion des risques et des contrôles, est de piloter le dispositif de gestion des risques de CCR dans un principe de pragmatisme et d'amélioration de la performance, en lien avec la taille de l'entreprise.

Elle a pour objectifs de définir le cadre méthodologique de gestion des risques, de s'assurer de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, de mener des études actuarielles pour s'en assurer, d'identifier les risques clefs et de veiller à la conformité de CCR aux principes de la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

D'une manière générale, la direction des risques coordonne et contribue au pilotage des 3 piliers de la Directive Solvabilité II, opérationnellement ou ponctuellement.

La direction est organisée en 2 pôles :

- Service Fonction Actuarielle :
 - Revue actuarielle (art. 48 de la directive Solvabilité 2) : supervise la suffisance des provisions techniques au sens de l'article 48 de la dite directive ;
 - Analyse du portefeuille souscrit ;
 - Modélisation et suivi de l'exposition CAT ;
 - Modélisation globale de l'entreprise ;
 - Etudes réglementaires et notamment l'ensemble des travaux liés au pilier 1 de la directive Solvabilité 2 ;
 - Fonction ALM (Gestion Actif Passif).
- Service Risques, Conformité & Contrôle Interne (articles 44 et 47 de la Directive SII),
 - Pilotage du dispositif de maîtrise des risques : animer le contrôle permanent, diffuser la culture du risque, lancer les campagnes d'évaluation, tester les contrôles clefs, suivre la réalisation des plans d'action, suivre la base incidents et assurer un reporting sur le dispositif de contrôle interne ;
 - Pilotage prospectif: en charge de piloter le dispositif d'identification des risques, coordonner la rédaction des rapports réglementaires.

2.2 Les fonctions clés

La directive solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clefs qui sont a minima : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. »

CCR s'est organisée pour accomplir l'ensemble des tâches visées. Dès 2008, elle a effectivement nommé un directeur ERM pour prendre en charge les missions de pilotage de la gestion globale des risques. Ainsi, est identifié, pour chaque mission, un responsable chargé de chaque fonction clef.

Les responsables des fonctions clés sont les suivants :

- M. Jérôme Isenbart fonction gestion des risques,
- M. François Bourchanin, fonction vérification de la conformité
- Mme Isabelle Grubic, fonction audit interne,
- Mme Blandine Pierson, fonction actuarielle.

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

■ Structure de gouvernance des fonctions clés

La Direction des risques est placée sous la responsabilité directe du Directeur Général de CCR.

Les fonctions clés de CCR relèvent directement de la direction générale et échangent avec elle autant que de besoin.

Elles ont accès au conseil d'administration par l'intermédiaire du président.

La comitologie actuelle permet également tout échange requis avec le conseil d'administration et ses comités des comptes et d'audit et des risques.

■ Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques s'appuie sur le service Risques, Conformité et Contrôle interne pour s'assurer entre autre que :

- les risques matériels sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reporting existent de façon homogène et exhaustive au sein du périmètre.

Cette fonction s'appuie également sur les travaux menés par la fonction actuarielle et notamment les travaux :

- de gestion actif/passif ;
- de développement du modèle de capital économique ;
- de suivi des expositions Cat ;
- d'analyse du programme de rétrocession.

Il est important de noter que la fonction gestion des risques est portée par le Directeur des risques qui anime le CORI.

La fonction de gestion des risques est au cœur du groupe CCR en tant que responsable hiérarchique du département chargé du contrôle interne. En effet ce dispositif s'appuie sur 27 RCP (responsables du contrôle permanent).

Responsable de la fonction :

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur des risques.

Synthèse de l'activité en 2017: menée avec le support de la fonction actuarielle

- mise à jour ponctuelle de certains périmètres de la cartographie des risques ;
- mise à jour annuelle des risques majeurs ;
- revue du modèle stochastique des risques (Gouvernance, efficacité des contrôles et résultats) ;
- développement d'un dispositif ALM ;
- analyse de portefeuille et suivi des expositions CAT ;

- développement du modèle de capital économique ;
- analyse du programme de rétrocession.

■ Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est portée par le responsable du département Risques, Conformité et Contrôle interne. Elle est effectuée sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques de CCR.

Synthèse de l'activité 2017

En 2017, le Contrôle interne a évalué l'ensemble des moyens de maîtrise définis dans la cartographie de la CCR. L'ensemble des moyens de maîtrise couvrant des risques de non-conformité ont été évalués efficaces et effectifs.

En 2017, la fonction conformité a déployé progressivement un outil de filtrage « Firco Due Diligence » qui permettra d'aider à repérer d'éventuelles anomalies en matière de lutte anti-blanchiment, gel des avoirs et sanctions économiques.

■ Fonction audit interne

En 2016, un responsable de la fonction d'audit interne a été spécifiquement nommé pour assurer cette fonction. Il est rattaché directement à la direction générale de CCR et soumet son rapport au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration.

Synthèse de l'activité 2017

Dans le cadre du plan d'audit, ont été réalisées les missions suivantes en 2017 :

- Audit du processus Achats
- Revue des tests des contrôles clés afin de s'assurer de la maîtrise des risques majeurs

L'audit interne a également effectué deux missions de conseil en 2017 :

- Optimisation du classement des mails dans le CAP et le PARC après acquisition du nouvel outil de messagerie Outlook
- Optimisation du processus de gestion des déplacements et notes de frais (Politique de déplacement/gestion des notes de frais/acquisition d'un outil de gestion performant)

■ Fonction actuarielle

En 2017, un deuxième rapport de la fonction actuarielle a été rédigé et inclut :

- une synthèse des actions entreprises ;
- l'identification des défaillances ;
- les recommandations effectuées ;

s'agissant à minima du calcul des provisions techniques, de la politique de souscription et des accords de rétrocession.

En ce qui concerne l'appréciation de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, la fonction actuarielle s'appuie sur les travaux réalisés par le pôle Contrôle de Gestion & Inventaire de la direction financière.

Responsable de la fonction :

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par une actuaire de la Direction des risques.

2.3 Politique et pratiques de rémunération

CCR a formalisé une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs.

2.3.1 Politique de rémunération

En cohérence avec la stratégie globale du Groupe CCR, les objectifs de cette politique visent :

- Valoriser l'expertise de ses collaborateurs, les fidéliser et les motiver ;
- Attirer les talents
- Ne pas favoriser une prise de risque excessive et à s'assurer que celle-ci reste en cohérence avec l'appétence au risque de la CCR.

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- Un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- Une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- Une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

2.3.2 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

- Concernant la rémunération du président du Conseil d'administration

Le Président du conseil d'administration perçoit une rémunération fixe.

Sa rémunération est soumise à l'avis du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et fixée par le conseil d'administration sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953.

- Concernant la rémunération du directeur général

La rémunération du directeur général comporte une part fixe et une part variable.

Le conseil d'administration de CCR, sur proposition du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe du directeur général en ses qualités de directeur général de CCR et de PDG de CCR RE, ainsi que la répartition de celle-ci entre ces deux fonctions et le pourcentage de la part variable de la rémunération pour ces deux fonctions.

Le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance propose au Conseil d'administration, qui les fixe, les critères annuels de détermination de la part variable de la rémunération du directeur général pour l'exercice en cours. Il apprécie également la réalisation de ces critères au titre

de l'exercice écoulé et propose au conseil d'administration, qui décide, le montant de la part variable versé au directeur général.

Les décisions relatives à la rémunération du directeur général sont prises sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953.

- Concernant la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant annuel global de ces jetons de présence, conformément au code de commerce.

Les modalités de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs sont fixées par le conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, la rémunération du représentant de l'Etat au titre de son mandat d'administrateur est versée au budget de l'Etat. La rémunération perçue par les membres désignés par l'assemblée générale et proposés par l'Etat et ayant la qualité d'agent public de l'Etat est versée au budget de l'Etat. Il en va de même de la rémunération perçue par les autres membres désignés par l'AG et proposés par l'Etat dépassant un plafond fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie.

A l'exception de la rémunération du PDG de CCR RE susvisé, les filiales de CCR n'ont versé en 2017 aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR.

2.4 Transactions importantes conclues

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

2.5 Compétence et honorabilité

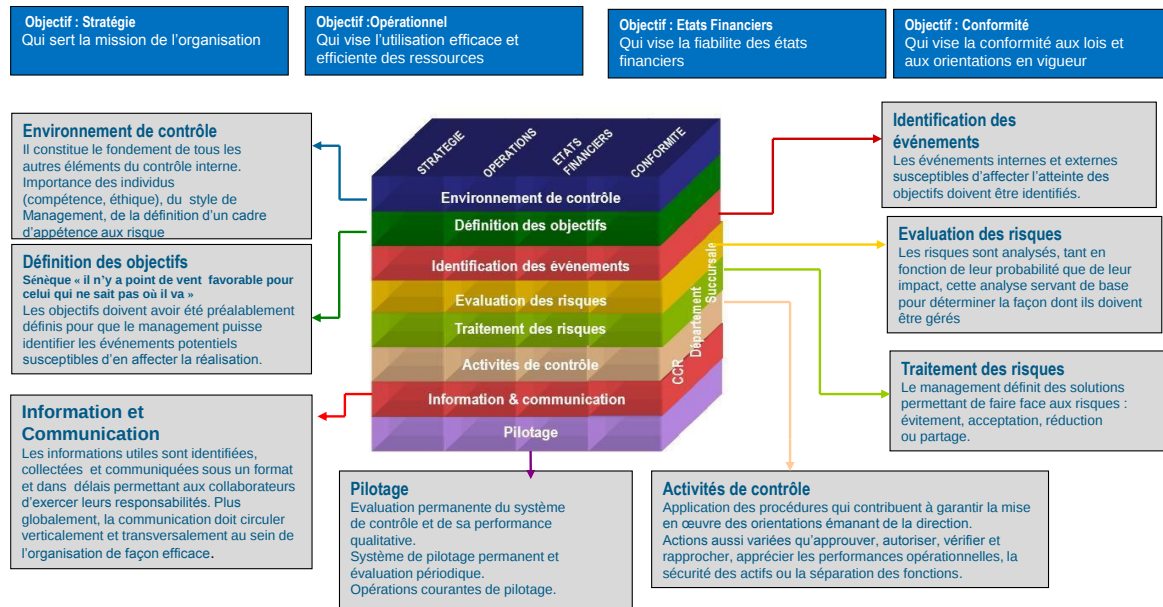
Une politique en matière de compétence et d'honorabilité qui tient compte des spécificités de nominations de CCR a été formalisée en 2015 et mise à jour en 2016. En effet, le Directeur Général est nommé par décret du Président de la République sur proposition du conseil d'administration.

Cette politique a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et d'honorabilité pour les dirigeants effectifs, les responsables de fonctions clés et les membres du conseil d'administration. La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les bases établies par cette politique.

2.6 Système de gestion des risques (y compris ORSA)

Le dispositif de gestion des risques de CCR repose sur le référentiel COSO II schématisé ci-dessous. Il s'articule autour de la mise en place :

- D'une Direction des risques au cœur de l'entreprise ;
- D'un cadre d'appétence au risque ;
- De limites de risques liées à l'appétence au risque ;
- D'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.



2.6.1 Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques au sein de CCR est l'affaire de tous :

Il met la Direction des risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise, le conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Nous détaillons ci-dessous les différents intervenants et leur rôle sous l'angle de la gestion des risques.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de gestion des risques, et s'appuie pour ces travaux sur le suivi exercé par Comité d'Audit et des Risques.

Direction Générale

La Direction Générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité. Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via le reporting de la Direction des risques ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au conseil d'administration.

Le comité de gestion des risques (CORI)

Le CORI assure un pilotage des risques au plus près des problématiques opérationnelles. Il permet :

- d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation ;
- de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à ;
 - * limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques,
 - * fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le CORI, présidé par le directeur général et piloté par le directeur des risques, assure une revue annuelle de la politique globale de risques et des documents suivants :

- politique ORSA ;
- politique de souscription ;
- pouvoirs de souscription ;
- politique de rétrocession ;
- politique d'investissement ;
- guides de tarification ;
- règles de suivi des cumuls cat ; et
- méthodologie de provisionnement.

Ce comité approuve les différents rapports réglementaires à destination de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Il examine également la cartographie des risques et passe en revue les risques majeurs en portant une attention particulière aux engagements catastrophiques

Le comité de gestion des risques étudie les procédures de contrôle interne sur la base d'un reporting des incidents survenus, de l'évaluation du dispositif de contrôle interne et d'une analyse des litiges en cours. Il réalise également un suivi des plans d'action qu'il a initiés et de ceux qu'il juge critiques dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques. Enfin, il analyse annuellement les contrats d'assurance souscrits par CCR pour le bon fonctionnement de la société.

Le comité peut être saisi ou se saisir lui-même de toute question entrant dans le cadre du pilotage des risques de CCR.

La direction des risques

Rattachée à la Direction Générale, la direction des risques est en charge de la coordination globale, du dispositif de gestion des risques. Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles pour s'en assurer, identifie les risques clefs et pilote les travaux dans le cadre de la mise en conformité à la directive Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation et évalue le dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

Le département Risques, Conformité & Contrôle Interne

Au sein de la direction des risques, il est en charge du pilotage du dispositif de maîtrise des risques. Il anime le dispositif de contrôle permanent, coordonne les démarches pour diffuser la culture du risque, mène les campagnes d'évaluation du dispositif en place, audite et fait des préconisations le cas échéant, administre l'outil de GRC, suit les indicateurs de risque et établit des reportings de suivi du niveau de maîtrise des risques à destination de la direction.

Audit interne

L'audit interne est également une composante importante dans le dispositif de gestion des risques de CCR. En effet, dans le cadre de ses attributions, l'audit interne évalue par une approche systématique et méthodique les processus de management, de contrôle et de gouvernance des risques et formule des propositions pour renforcer leur efficacité.

Les plans d'audit à mener sont définis en fonction des priorités en termes de gestion des risques pour l'entreprise.

Les responsables du contrôle permanent

Nommés pour 3 ans minimum, ils assurent le bon fonctionnement du dispositif et effectuent le lien entre les opérationnels et la responsable du contrôle interne. Notamment, ils :

- représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque ;
- sont les garants de la documentation des processus et des contrôles ;
- informent régulièrement l'ERM des modifications de processus et des nouveaux risques ;
- participent à l'amélioration des contrôles ;
- assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- assurent le suivi des incidents ;
- contrôlent la bonne application des procédures.

Les managers d'entités

En matière de gestion des risques, les managers d'entités doivent notamment :

- soutenir la culture en matière de management des risques ;
- s'assurer de la conformité des opérations ;
- gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilité dans les limites de la tolérance aux risques ;
- valider les travaux des responsables du contrôle permanent.

Le chargé de contrôle

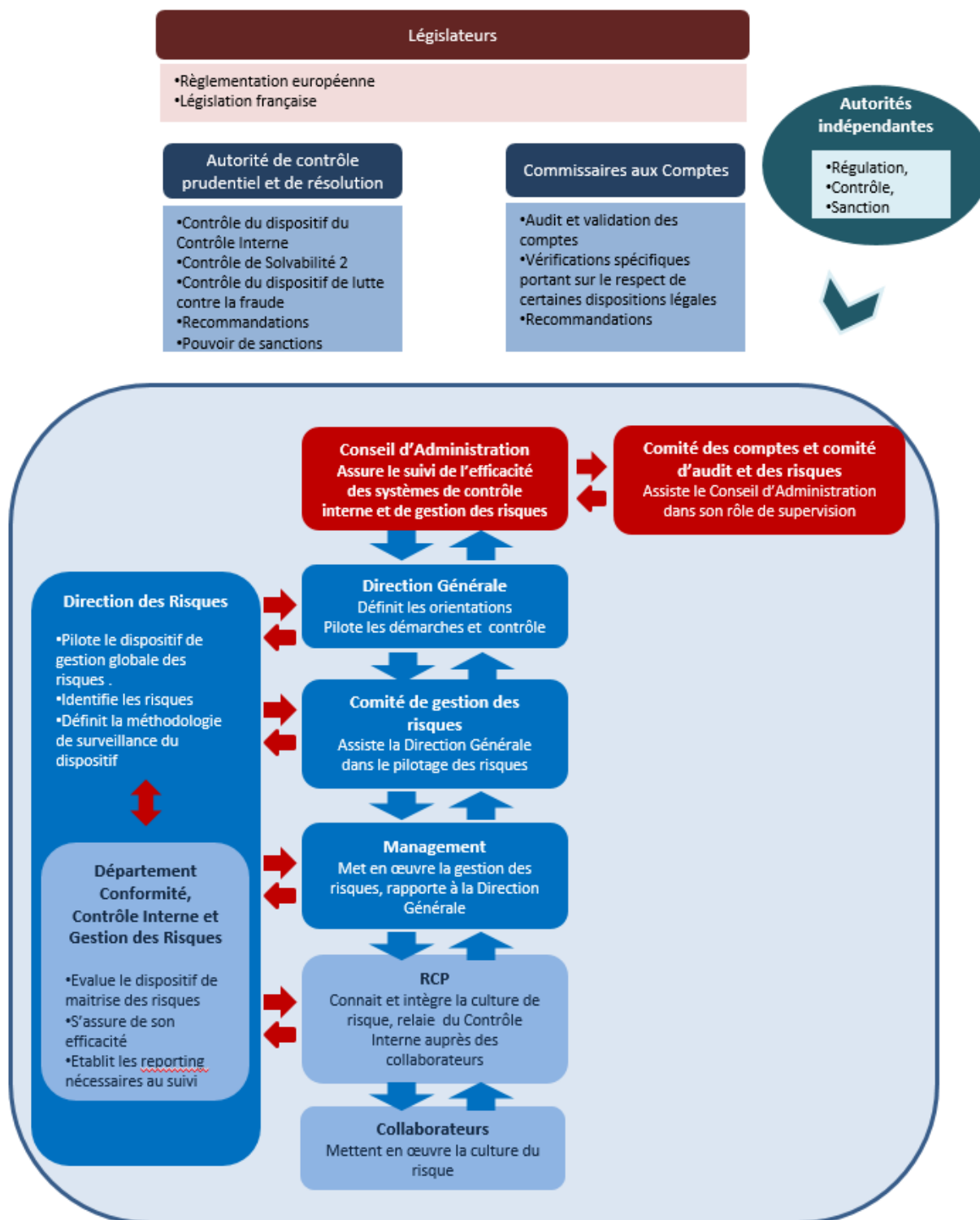
C'est un opérationnel qui effectue des contrôles de premier niveau et qui est désigné par le manager pour remplir les questionnaires d'auto-évaluation concernant les contrôles non clés de l'année en cours. L'auto-évaluation permet de :

- rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles ;
- identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

Les collaborateurs

Les collaborateurs sont chargés de respecter cet ensemble de règles et procédures et de mener leurs travaux avec professionnalisme. Les opérations qu'ils réalisent au quotidien engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global. Ils sont en charge de :

- produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions) ;
- participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation ;
- contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.



Positionnement de la Direction des risques et du contrôle interne

2.6.2 Présentation du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose sur :

- La définition de l'appétence aux risques ;
- Sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux de CCR ;
- Une identification de l'ensemble des risques auxquels CCR est exposée;
- L'évaluation, le suivi et l'information de chacun des risques.

2.6.3 L'appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que CCR accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR est également un gestionnaire d'actif et alloue un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Il découle de cette stratégie que la prise de risque est associée avant tout à une contrainte d'objectif de solvabilité qui permet de protéger l'intervention de l'Etat.

Le conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2017 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 115% et un SIE post choc supérieur à une charge de période de retour 15ans, sur l'année même si les 2 scénarios de chocs suivant se produisaient :

- survenance d'une charge catastrophes naturelles quinquennale ;
- survenance d'une crise financière.

2.6.4 Le référentiel des risques de CCR

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnés par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque de CCR. Ce référentiel fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie. Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques.

Le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité de CCR, le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories (cf parties a,b,c ci-dessous), le troisième niveau quant à lui décline lorsque cela est pertinent les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

Risque de Niveau 1	Définition
Risque de Marché	le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers;
Risque de Réassurance publique	le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'évènements par nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement;
Risques Opérationnels	le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'évènements extérieurs;
Risque de Pilotage	Risque relatif au management de l'entreprise
Risque de conformité et déontologie	Risque provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par CCR ou la profession

- Risques liés aux activités financières (Risque de marché)

Pilotage de la gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est détaillée dans les documents suivants la procédure « FIN 10 » et la politique de gestion du risque d'investissement.

Ce document détaille l'ensemble des possibilités et autorisations d'investissements et donne lieu au système de conformité associé dotant CCR d'un journal quotidien de suivi des brèches et alertes éventuelles.

- Pilotage de la gestion des risques de souscription de la Réassurance Publique

Le directeur général et le directeur général adjoint sont responsables des risques de souscription.

Le dispositif de pilotage des risques de souscription en Réassurance Publique fait l'objet d'une politique détaillée dans le document « Politique de souscription en Réassurance Publique ».

2.6.5 L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, CCR a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la formule standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque CAT et les risques financiers.

CCR a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la formule standard (voir infra).

En sus des préparatifs liés à la formule standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, CCR a en effet commencé dès 2008 à développer et à pérenniser des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer – qualitativement ou quantitativement – et de les juguler : des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement depuis.

- Politique ORSA

A compter de 2015 CCR met en place une politique formalisée ORSA faitière de la gestion des risques et dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

- Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont :
Solvabilité Propre y compris les risques non quantifiables ou hors formule standard ;
- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective) ;
- **Définition du cadre quantitatif de surveillance** avec les zones de confort ;
- **Surveillance continue** avec ses reporting de risques ;
- Procédure de l'**ORSA exceptionnel**.

- Rapport ORSA

Un rapport est à établir annuellement lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel à l'attention tant des Dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le Conseil d'Administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

L'intégralité des livrables est documentée par ailleurs.

2.7 Dispositif du contrôle interne

2.7.1 Objectifs

CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

2.7.2 Démarche et organisation

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté de CCR de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

La directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques de CCR repose principalement sur les composantes suivantes :

SENSIBILISER :

Tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

STRUCTURER :

Bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

ACCOMPAGNER :

Préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

COMMUNIQUER :

En interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne ;

DOCUMENTER :

Créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques, ...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

L'organisation du contrôle interne et son positionnement au sein de CCR est synthétisée dans la figure 1. Le service du contrôle interne est localisé au sein de la Direction des risques et est chargé d'animer le contrôle interne au sein de CCR.

2.7.3 Les chartes

Plusieurs chartes ont ainsi été définies au sein de CCR :

- Une charte du contrôle interne a été validée et diffusée en 2012 au sein de CCR et est applicable chez CCR. Elle a pour objectifs de décrire le dispositif en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.
- Une charte informatique définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, CCR s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique, cependant que les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la législation.
- Une charte éthique rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.
- Une Charte Archives formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

2.7.4 Indépendance et efficacité du contrôle interne

La direction des risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé, par le service contrôle interne de la direction ERM. Cette dernière en rend compte périodiquement au comité d'audit, des comptes et de la gestion de risques et à la direction générale.

L'implication de la direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.

2.8 Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles de CCR suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée CCR. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels CCR est installée ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.) ;
- le plan de secours informatique ;
- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.) ;
- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour CCR de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'Etat actionnaire ;
- protéger les documents sensibles ;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

2.8.1 Procédures et règles CCR

CCR dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires ;
- à l'évaluation et au contrôle des placements ;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels CCR est exposé ;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines ;
- au suivi de la gestion des sinistres ;
- au suivi des filiales ;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise ;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière et comptable.

L'ensemble de ces procédures et règles sont détaillées dans le rapport de contrôle interne de CCR et dans les documents de procédure spécifiques.

2.8.2 Sous-traitance

CCR ne sous-traite aucune activité au sens de sa politique d'externalisation.

2.8.3 Informations supplémentaires

Nous ne notons pas à ce jour d'information supplémentaire importante autre que celles décrites ci-dessus, relative au système de gouvernance de CCR.

3. PROFIL DE RISQUE

3.1 Risque de Souscription

A l'exception des affaires Vie et Non-Vie non-transférées à CCR Re (en run-off chez CCR), CCR est un réassureur exclusivement Non-Vie exerçant en France.

L'activité de CCR « Réassurances publiques » a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 892 M€ dont 92% pour les primes de réassurance des catastrophes naturelles.

3.1.1 Risques sous prisme SCR

En conséquence, son profil de risques sous métrique formule standard présente un risque CAT Non-Vie très largement prépondérant. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR de Primes & Provisions Non-Vie, le SCR Marché, le SCR Opérationnel, puis le SCR de Contrepartie.

Le SCR de souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque CAT puis par le risque de primes et de provisions dans une proportion trois fois moindre.

Ces 2 risques sont pilotés par CCR au brut au travers d'analyses et de modèles très poussés, de ses processus de souscription et ORSA mais également par des outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession. La garantie d'Etat accordé à ces activités est en soit un outil de diminution des risques très important.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

Adoption du budget de risque global par le Conseil d'administration ;

- adoption du sous budget CAT par le Conseil d'administration ;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré de souscription et de tarification et sous un processus de décision défini ;
- vérification, validation de règles strictes de souscription ;
- utilisation des rapports de la fonction actuarielle pour ajuster le profil de risque, les modèles et faire éventuellement appel à de la rétrocession supplémentaire.

Comme CCR est évaluée sous Formule Standard, une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans le rapport ORSA de CCR.

3.2 La gestion des actifs

3.2.1 Principes Généraux

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que CCR est autorisée à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement, information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,
- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

3.2.2 Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

■ Le risque

CCR s'attache à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- Le risque en capital : risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- Le risque de fluctuation de la valeur d'un actif : son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.
- Le degré de corrélation entre deux actifs : risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent dé-corrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

■ La liquidité

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

- La rémunération espérée

On distingue les deux notions suivantes :

- Le rendement : versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- La rentabilité : elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

3.2.3 Articulation entre risque, liquidité et rentabilité pour l'allocation d'actifs

CCR établit une hiérarchie conduisant à appréhender par priorité le risque des placements, puis à évaluer la liquidité des actifs pour enfin analyser la rentabilité espérée.

- Un niveau de risque relativement bas

D'un point de vue économique et financier, le portefeuille de placements présente un risque global faible : sa volatilité s'établit autour de 3% à 5% en rythme de croisière, ce qui induit que la probabilité d'encourir une baisse globale de sa valeur excédant 5% en cas de choc financier est faible. D'un point de vue comptable, les normes françaises, avec d'une part la valorisation des actifs obligataires en valeur d'acquisition (moyennant le mécanisme de la surcote-décote) et d'autre part les seuils de dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable, permettent un certain lissage des fluctuations financières.

Enfin, l'existence de plus-values immobilières encore importantes fournit à CCR un socle de protection appréciable dans les épisodes de marché baissier.

- Une préférence pour les actifs offrant une bonne liquidité

Ce choix résulte en grande partie des caractéristiques de l'activité de réassurance, avec le poids considérable des engagements liés aux catastrophes naturelles en France. Dans une perspective de gestion actif-passif, l'éventualité de subir des sinistres très importants, donc de devoir procéder à des décaissements conséquents dans des délais relativement courts, est une contrainte forte qui influence les choix d'investissement. La dégradation progressive de la liquidité des marchés depuis 2008 conduit à accorder une attention encore plus grande à cette question, qui constitue un enjeu prioritaire.

- Une rentabilité de type obligataire et assez régulière dans le temps

Le choix d'un niveau de risque bas et d'une grande liquidité s'accompagne inévitablement d'un niveau de rentabilité assez modéré. Il peut être rapproché de la rentabilité octroyée par un placement obligataire entre 3 et 5 ans.

Les décisions d'investissement s'appuient sur un processus de gestion privilégiant l'approche fondamentale, c'est-à-dire l'analyse économique et financière des actifs financiers et des fonds d'investissement, analyses effectuées en interne. Ce processus permet de se forger des convictions orientant les choix d'allocation dans le respect des contraintes financières et réglementaires. Du fait de la durée des passifs, l'horizon d'investissement est à moyen terme (5 à 10 ans), avec une démarche orientée vers la détention durable des actifs (philosophie « buy & hold » plutôt que vers le trading), sauf intervention d'éléments remettant en question la thèse initiale d'investissement.

3.2.4 Structure des actifs de CCR

(en millions d'Euros)	31 décembre 2016					31 décembre 2017				
	CCR Euros	CCR Autres devises	TOTAL			CCR Euros	CCR Autres devises	TOTAL		
	Prix de revient	Prix de revient	Prix de revient	+/- values Nettes	%	Prix de revient	Prix de revient	Prix de revient	+/- values Nettes	%
A - PLACEMENTS MONETAIRES										
Dépôts A Terme	180,20		180,20		2,22	160,20		160,20		1,89
Fds Monétaires	40,00		40,00	0,00	0,49	40,00		40,00	-0,08	0,47
Trésorerie	86,68	1,36	88,04		1,08	212,60	13,10	225,70		2,66
- PLACEMENTS MONETAIRES	306,88	1,36	308,24	0,00	3,79	412,81	13,10	425,91	-0,08	5,02
B - PRODUITS DE TAUX										
Banques	521,51		521,51	15,26	6,61	478,82		478,82	11,25	5,77
Collectivités Locales	41,13		41,13	3,49	0,55	56,19		56,19	2,60	0,69
Corporates	923,48		923,48	36,52	11,81	1 003,57		1 003,57	26,86	12,14
Emprunts Etats	684,67		684,67	60,79	9,17	690,19		690,19	44,01	8,65
Garantis	306,34		306,34	12,29	3,92	284,47		284,47	6,45	3,43
Obligations indexées Inflation	102,01		102,01	14,99	1,44	103,48		103,48	13,25	1,38
Obligations Sécurisées	1 152,35		1 152,35	66,22	14,99	1 047,79		1 047,79	49,52	12,93
OPC Crédit	68,39		68,39	26,99	1,17	68,39		68,39	28,33	1,14
OPC High Yield	149,98		149,98	3,54	1,89	151,54		151,54	4,69	1,84
OPC Obligataire	307,05		307,05	33,37	4,19	308,43		308,43	42,51	4,14
Secteur Public	725,15		725,15	38,61	9,40	705,01		705,01	28,05	8,64
Supranationaux	341,55		341,55	10,61	4,33	308,06		308,06	6,25	3,70
- PRODUITS DE TAUX	5 323,61		5 323,61	322,67	69,48	5 205,94		5 205,94	263,78	64,46
C - PLACEMENTS DIVERSIFIES										
Fonds Alternatifs	28,50		29,50	2,59	0,39	77,50		77,50	3,97	0,96
Fonds Diversifiés	253,81		253,81	32,21	3,52	293,34		293,34	44,14	3,98
Titres Hybrides	142,21		142,21	30,18	2,12	142,21		142,21	38,02	2,12
- PLACEMENTS DIVERSIFIES	425,52		425,52	64,97	6,04	513,05		513,05	86,13	7,06
D - ACTIONS										
Cotées / BS / TP	4,56		4,56	-0,04	0,06	4,56		4,56	0,40	0,06
Non Cotées	0,04		0,04	3,48	0,04	0,04		0,04	3,81	0,05
OPC actions	316,47		316,47	166,27	5,94	337,32		337,32	201,89	6,35
Placements à Risques	54,64		54,64	10,36	0,80	64,76		64,76	19,94	1,00
- ACTIONS	375,71		375,71	180,07	6,84	406,67		406,67	226,03	7,46
E - IMMOBILIER										
FCPI	3,65		3,65	0,21	0,05	4,96		4,96	0,71	0,07
Immeubles / SAS	144,58		144,58	185,63	4,06	142,19		142,19	201,65	4,05
OPCI	53,59		53,59	1,48	0,68	67,76		67,76	4,28	0,85
- IMMOBILIER	201,82		201,82	187,32	4,79	214,91		214,91	206,65	4,97
F - PRETS										
Fonds de prêts	262,71		262,71	2,99	3,27	283,12	6,06	289,17	3,65	3,45
Prêts au personnel	0,91		0,91		0,01	1,04		1,04		0,01
- PRETS	263,62		263,62	2,99	3,28	284,16	6,06	290,21	3,65	3,46
G - PARTICIPATION										
Filiales et Participations	360,93		360,93		4,44	360,98		360,98	139,07	5,89
Prêts Filiale	75,00		75,00		0,92	75,00		75,00		0,88
- PARTICIPATION	435,93		435,93		5,36	435,98		435,98	139,07	6,78
H - PROTECTION										
Autres Placements en Actions	29,31		29,31	0,11	0,36	60,19		60,19	0,10	0,71
- PROTECTION	29,31		29,31	0,11	0,36	60,19		60,19	0,10	0,71
SOUS-TOTAL HORS DEPOTS	7 362,40	1,36	7 363,76	758,14	99,94	7 533,71	19,15	7 552,86	925,33	99,91
I - DEPOTS										
Espèces Cédantes	0,39		0,39		0,00	2,49	5,42	7,91		0,09
Trust Fund		4,23	4,23		0,05					
- DEPOTS	0,39	4,23	4,62		0,06	2,49	5,42	7,91		0,09
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	0,39	4,23	4,62		0,06	2,49	5,42	7,91		0,09
TOTAL CCR	7 362,79	5,59	7 368,37	758,14	100,00	7 536,20	24,57	7 560,77	925,33	100,00
TOTAL GENERAL	7 362,79	5,59	7 368,37	758,14	100,00	7 536,20	24,57	7 560,77	925,33	100,00
			8 126,51					8 486,1		

Les prix de revient affichés sont nets de provisions pour dépréciation à caractère durable.

La participation dans CCR Re nette de plus-values latentes apparaît ici dans sa valeur « compte sociaux », qui a été déterminée sur la base d'une approche de valorisation multicritères. Cette valorisation diffère de la valorisation de cette même participation dans le bilan prudentiel de CCR : cette dernière a été déterminée conformément à l'article 13 « Méthodes de valorisation des entreprises liées » des Actes Délégués, à l'article 10 « Méthode de valorisation / hiérarchie de la valorisation », paragraphe 2, de ce même document.

L'analyse est menée selon les actifs détenus en direct. L'analyse par transposition vient compléter la vision risque.

■ Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent 5,0% des placements totaux. Ils sont quasi-exclusivement libellés en euros. Cette trésorerie est répartie dans différents types de supports :

- Fonds monétaires : ils ont dégagé une rentabilité légèrement négative en 2017.
- Comptes bancaires à vue : cette trésorerie ne rapporte pas d'intérêt mais elle ne subit pas l'impact des taux négatifs dans la limite d'un plafond défini par chaque banque.
- Dépôts à terme : ils ont permis d'obtenir une rémunération légèrement positive et d'éviter l'impact des taux négatifs. Ces dépôts peuvent avoir une durée de plusieurs années, mais une sortie anticipée reste possible sous réserve du respect du préavis de sortie, moyennant une pénalité de rachat.

■ Placements obligataires & crédit

Les actifs obligataires ont un poids de 64,5% par rapport aux placements totaux. En matière de mode de détention de ces actifs, les obligations en direct représentent 89,0% du total obligataire, le complément faisant l'objet d'une gestion déléguée et étant détenu dans des fonds ouverts ou des fonds dédiés selon les types de gestion. Ce portefeuille obligataire est exclusivement libellé en euro avec un risque de change extrêmement réduit.

La qualité des placements obligataires se situe à un niveau élevé par rapport au risque de crédit : le portefeuille obligataire en direct est uniquement investi en obligations « investment grade » avec une notation moyenne de AA, tandis que la diversification sur des obligations non « investment grade » est réalisée au travers de fonds.

Les actifs obligataires & crédit en gestion déléguée sont une source de diversification par rapport au portefeuille en direct.

■ Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée. Ils représentent 7,1% des placements totaux.

■ Les placements immobiliers

Les placements immobiliers sont caractérisés à la fois par la détention, en direct ou au travers de SAS, d'immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Ile de France dans des localisations dites Prime et par des engagements dans des fonds type OPPCI majoritairement pan

européens ce qui permet d'assurer une diversification du portefeuille immobilier tant en classe d'actifs (hôtels, commerces, logistiques) que géographique.

- Les placements en actions

Ils représentent 7,5% des placements totaux, avec une composante principale en actions cotées (6,5% des placements totaux) et une diversification dans les actions non cotées (1,0% des placements totaux).

- Prêts :

L'exposition en fonds de prêts représente 3,5% des placements totaux.

- Participation

Il s'agit de la participation (100%) dans la filiale CCR Re

3.2.5 Exposition aux principaux risques financiers

- Risque de change

Le risque de change ne représente qu'une exposition très marginale.

- Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit à 3,0%, y compris les placements en OPC taux/crédit. En intégrant les placements monétaires, la sensibilité globale sur les actifs à taux d'intérêt est de 2,8%.

- Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en direct est exclusivement composé de titres de catégorie « Investment Grade ». Les obligations AAA/AA représentent 71,4% du portefeuille obligataire. Les obligations BBB représentent 9,4% du portefeuille. Les segments les plus importants du portefeuille sont les obligations sécurisées (covered bonds – 23%), les obligations de sociétés privées (corporate bonds – 21%) et les obligations souveraines (17%).

- Risque de liquidité

La liquidité des actifs peut être appréciée sur la base des caractéristiques du portefeuille global d'actifs :

- Un encours de liquidités de 5,0% des placements totaux.
- Un montant limité d'actifs financiers peu ou pas liquides se limitant à 8,4% des placements totaux. Il s'agit essentiellement de fonds de prêts et de fonds d'actions non cotées.

- Un portefeuille d'obligations d'émetteurs de premier plan représentant 67% des actifs avec une proportion significative d'obligations à faible durée de vie résiduelle.
- Un ensemble d'OPC dont le rachat peut intervenir de façon quotidienne ou hebdomadaire dans la grande majorité des cas.

En dehors des actifs financiers peu ou pas liquides, les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible. Ils représentent un encours de 5,0% des placements totaux. Une cession ordonnée pourrait exiger un délai de 9 à 18 mois pour la plupart des immeubles. Un budget d'investissement maximum est défini chaque semestre pour les actifs peu ou pas liquides.

La société effectue régulièrement des analyses par stress test et reverse test.

3.3 Risque opérationnel

CCR érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

3.3.1 Déclinaison opérationnelle

Le risque opérationnel de CCR est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

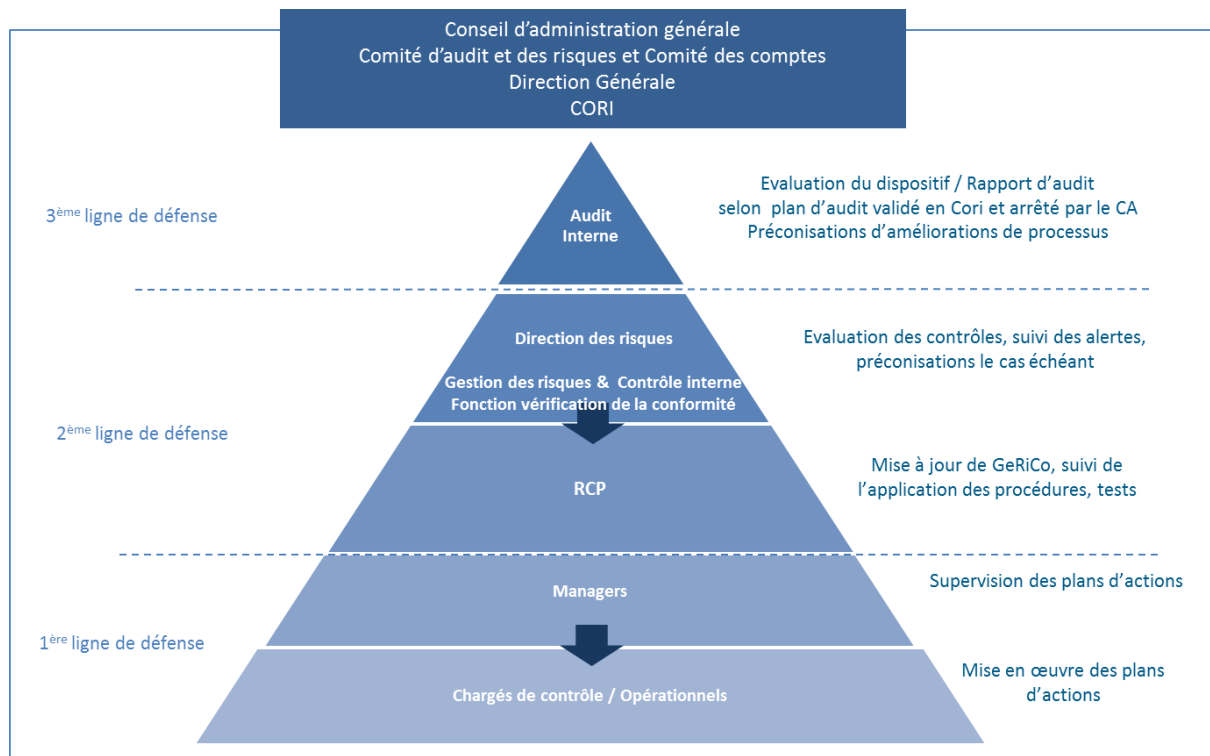
CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, CCR utilise le référentiel COSO II.

Le positionnement du contrôle interne est représenté ci-dessous :



3.3.2 Evaluation

Les revues périodiques des différentes cartographies permettent de mettre à jour les risques opérationnels et leurs évaluations.

Au sein du modèle stochastique d'entreprise, un module est dédié au risque opérationnel. Il est interfacé aux évaluations des risques opérationnels présents dans la cartographie (fréquence & coût). Une lecture de la politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel pourra compléter cette présentation.

3.4 Les autres risques

CCR ne décèle pas à ce jour s'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

3.4.1 Exposition au risque

- a) Evaluation des risques
- b)

L'évaluation suit le processus homogène présenté ci-dessus pour le risque opérationnel et étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques supra majeurs et toutes les études et analyses actuarielles menées par CCR.

c) Risques importants

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de risques supra-majeurs qui associent les membres du COMEX, le CORI et le Département RC&CI analysent spécifiquement en ce moment (avril 2017):

- Le risque de marché ;
- Le risque d'accès illégal aux SI et aux données (cyber risque) ;

Pour mémoire ce processus de suivi des risques supra majeurs est un processus en approche top down est en place sur une base annuelle depuis 4 ans. Il évolue afin de partager ces risques supra majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

d) Politique d'investissement

Les actifs ont été investis conformément au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE.

Les actifs ont été investis conformément à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le Conseil d'administration de CCR.

e) Concentration

CCR ne présente pas de concentration de risques importantes. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transparence, souscription par le suivi des expositions CAT et la recherche d'un portefeuille diversifié).

3.4.2 Technique d'atténuation des risques

CCR fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

a) Rétrocession

La politique détaillée est décrite dans le rapport sur la politique de rétrocession

b) Protection du portefeuille actions

CCR a fait le choix de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions :

- Sur la base de contrats futurs ;
- De façon à se prémunir d'une baisse maximale de **15%** des valorisations au 31/12/2017.

3.4.3 Sensibilité aux risques

Le rapport ORSA détaille la sensibilité du profil de risque à différentes scénarios adverses.

Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés plus en détail dans le rapport ORSA. Ils démontrent une très grande résilience de CCR cohérente avec son profil de risque et ses protections.

4. VALORISATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP et la valorisation sous le nouveau régime Solvabilité II.

4.1 Valorisation des actifs

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

4.1.1 Source, contrôle et utilisation des données

Le Service comptabilité financière & trésorerie produit régulièrement des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers.

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement ; cette base Nile est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par CCR, cette base s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la direction générale. La valorisation de la participation CCR RE est effectuée à la valeur mesurée sous métrique solvabilité 2, sur un pas trimestriel.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs de CCR avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

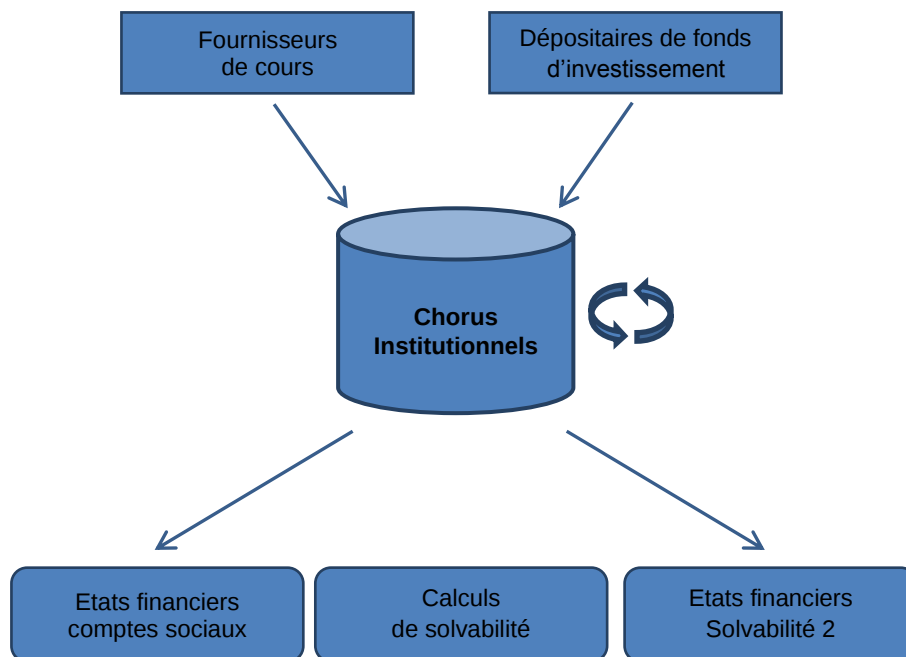
Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

Les opérations de change (ventes à terme et NDF) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR ; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les Commissaires aux Comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du progiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers « comptes sociaux », et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par CCR pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre comptabilité FRENCH GAAP et solvabilité II sont également tracés.



4.1.2 Valorisation des placements

(en millions d'Euros)	CCR	TOTAL	
	Prix de revient	+/- valeurs Nettes	%
A - PLACEMENTS MONETAIRES			
Fds Monétaires	40,00	-0,08	0,47
Dépôts A Terme	160,20		1,89
Trésorerie	225,70		2,66
- PLACEMENTS MONETAIRES	425,91	-0,08	5,02
B - PRODUITS DE TAUX			
Supranationaux	308,06	6,25	3,70
Emprunts Etats	660,19	44,01	8,65
Garantis	284,47	6,45	3,43
Secteur Public	705,01	28,05	8,64
Collectivités Locales	50,19	2,60	0,69
Obligations Sécurisées	1 047,79	49,52	12,93
Corporates	1 003,57	26,86	12,14
Banques	478,82	11,25	5,77
Obligations indexées Inflation	103,48	13,25	1,38
OPC Obligataire	308,43	42,51	4,14
OPC Crédit	68,39	28,33	1,14
OPC High Yield	151,54	4,69	1,84
- PRODUITS DE TAUX	5 205,94	263,78	64,46
C - PLACEMENTS DIVERSIFIES			
Titres Hybrides	142,21	38,02	2,12
Fonds Alternatifs	77,50	3,97	0,96
Fonds Diversifiés	293,34	44,14	3,98
- PLACEMENTS DIVERSIFIES	513,05	86,13	7,06
D - ACTIONS			
Cotées / BS / TP	4,56	0,40	0,06
Non Cotées	0,04	3,81	0,05
Placements à Risques	64,76	19,94	1,00
OPC actions	337,32	201,89	6,35
Infrastructure Equity			
- ACTIONS	406,67	226,03	7,46
E - IMMOBILIER			
Immeubles / SAS	142,19	201,65	4,05
OPCI	67,76	4,28	0,85
FCPI	4,96	0,71	0,07
- IMMOBILIER	214,91	206,65	4,97
F - PRETS			
Prêts au personnel	1,04		0,01
Fonds de prêts	289,17	3,65	3,45
- PRETS	290,21	3,65	3,46
G - PARTICIPATION			
Filiales et Participations	360,98	139,07	5,89
Prêts Filiale	75,00		0,88
- PARTICIPATION	435,98	139,07	6,78
H - PROTECTION			
Autres Placements en Actions	60,19	0,10	0,71
- PROTECTION	60,19	0,10	0,71
SOUS-TOTAL HORS DEPOTS	7 552,86	925,33	99,91
I - DEPOTS			
Espèces Cédantes	7,91		0,09
Trust Fund			
- DEPOTS	7,91		0,09
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	7,91		0,09
TOTAL GENERAL	7 560,77	925,33	100,00
		8 486,10	

Les prix de revient affichés sont nets de provisions pour dépréciation à caractère durable.

La participation dans CCR Re nette de plus-values latentes apparaît ici dans sa valeur « compte sociaux », qui a été déterminée sur la base d'une approche de valorisation multicritères. Cette valorisation diffère de la valorisation de cette même participation dans le bilan prudentiel de CCR : cette dernière a été déterminée conformément à l'article 13 « Méthodes de valorisation des entreprises liées » des Actes Délégués, à l'article 10 « Méthode de valorisation / hiérarchie de la valorisation », paragraphe 2, de ce même document.

Le tableau de placements précédent couvre les lignes R0060 à R0260 du bilan prudentiel, auxquelles il faut :

- retrancher la ligne R0190 « Derivatives » (au hors-bilan en FRENCH GAAP) ;
- ajouter les lignes R0350 et R0410, respectivement « Deposits to cedants » et « Cash and cash equivalents ».

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	65 300 000	53 200 183
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	8 308 427 073	7 130 095 540
Property (other than for own use)	R0080	230 650 000	78 686 706
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	767 789 694	360 979 229
Equities	R0100	58 090 633	18 325 225
Equities - listed	R0110	3 803 690	3 327 942
Equities - unlisted	R0120	54 286 943	14 997 283
Bonds	R0130	4 909 728 719	4 721 527 011
Government Bonds	R0140	1 527 605 454	1 455 044 576
Corporate Bonds	R0150	3 382 123 266	3 266 482 435
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	2 291 932 145	1 900 341 488
Deposits other than cash equivalents	R0200	50 235 881	50 235 881
Loans and mortgages	R0230	78 677 191	79 304 625
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	1 043 595	1 043 595
Other loans and mortgages	R0260	77 633 596	78 261 031
Deposits to cedants	R0350	7 967 335	7 910 366
Cash and cash equivalents	R0410	335 706 748	335 706 748

Les postes « dépôts auprès des cédantes » et « trésorerie et équivalent de trésorerie » ne sont pas retraités.

4.1.3 Valorisation des autres actifs

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes au 31/12/2017 :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		524 590
Intangible assets	R0030		3 569 771
Deferred tax assets	R0040	6 201 168	
Pension benefit surplus	R0050		
Derivatives	R0190		
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Reinsurance recoverables from:	R0270	145 635 919	159 833 094
Non-life and health similar to non-life	R0280	132 140 195	145 021 752
Non-life excluding health	R0290	132 140 195	145 021 752
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	13 495 724	14 811 342
Health similar to life	R0320	647 090	710 171
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	12 848 635	14 101 172
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	119 023 777	118 555 689
Reinsurance receivables	R0370	398 067	396 642
Receivables (trade, not insurance)	R0380	13 406 438	13 018 217
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		0
Total assets	R0500	9 080 743 716	7 902 115 464

a) Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité II : calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

b) Créances nées d'opérations réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances. Ces postes en valeur comptes sociaux sont actualisés au forfait à un an, en considérant qu'en run-off ils seront liquidés en un an.

c) Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

A date, ce poste ne contient aucun actif.

La valorisation des autres actifs à des fins de solvabilité II ne diffère pas de la valorisation des autres actifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes. Par suite les différences de traitements de valorisation entre norme FRENCH GAAP et normes Solvabilité II sont tracées.

4.2 Valorisation des passifs

Les affaires non transférées à CCR Re lors de la création de cette dernière lui sont intégralement rétrocédées. Ceci se traduit par :

- la présence de ces engagements et de leurs LoB et devises dans la meilleure estimation acceptation de CCR, en plus des équivalents relatifs aux engagements « Réassurances publiques » ;
- la présence de ces engagements et de leurs LoB et devises dans la meilleure estimation rétrocession de CCR, en plus des équivalents relatifs aux engagements « Réassurances publiques » ;
- des SCR relatifs à ces engagements rétrocédés nuls au net de rétrocession.

4.2.1 Valorisation des provisions techniques

Processus de provisionnement « Compte sociaux »

Acceptation

La procédure de provisionnement est formalisée dans un guide annuel validé par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en réassurance est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le service Contrôle de Gestion & Inventaires des Provisions Techniques depuis 2015 et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lots actuariels. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre : RC auto, incendie, etc. ;
- la nature de ses affaires : (gestion) x (Non-Vie / Vie) x (traité / facultative) x (proportionnel / non-proportionnel) ;
- un critère géographique.

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription / exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel ;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.) ;
- utilisation du logiciel ResQ ;
- détermination pour chaque exercice de souscription :
 - d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant ;
 - d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique ;
 - d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant ;
 - des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.
- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR ;

Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR. Ce processus est mis en application au sein du groupe CCR depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe. Le dernier audit mené à eu lieu en 2017.

Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession non-Vie et Vie est géré directement par le service « Rétrocession » en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses (moins de 20 par renouvellement de programme de rétrocession), et où elles ne sont que très rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

Affectation des “Lines of Business”

Au 31/12/2017, le portefeuille de CCR comprend les LoB suivantes:

Lines of Business

- Motor vehicle liability insurance
- Marine, aviation and transport insurance
- Fire and other damage to property insurance
- General liability insurance
- Credit and suretyship insurance
- Miscellaneous financial loss
- Non-proportional casualty reinsurance
- Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
- Non-proportional property reinsurance
- Health reinsurance SLT
- Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale de CCR.
Il est important de noter que seules les LoB property génèrent actuellement du risque de primes.

Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

Lot actuariel		Line of Business	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
...	...	...	...
AIT009A	Transport Proportionnel Europe	I000018	MAT
AIT009B	Transport Proportionnel Reste du Monde	I000018	MAT
AIT010A	Transport Non Proportionnel Europe	I000027	Reins MAT
AIT010B	Transport Non Proportionnel Reste Monde	I000027	Reins MAT
AIT011A	Crédit Caution Proportionnel	I000021	Credit
...	...	...	...

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque

La Direction des Risques de CCR est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque.

- Meilleure estimation (Best Estimate)

Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par "Lines of Business" (LoB).

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par le cabinet PWC fin 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA « risk free rate» sans « volatility adjuster » à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel / LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95% de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers étant en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.). Concernant les frais de gestion de CCR, ils sont inclus dans les PSAP 50-50. Ces frais sont imputés à un compte dédié.

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du Groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

Acceptation nette de rétrocession

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

– Marge de risque

La marge de risque est calculée au global, en appliquant la méthode de simplification citée par l'alinéa (a) de l'article 58 du Règlement Délégué 2015/35. Ainsi les différentes composantes « forward » du SCR sont estimées année future après année future, jusqu'à liquidation des engagements de CCR.

Ces estimations reposent sur les résultats Solvabilité II à date de calcul, sur la comptabilité de CCR RE, et sur des processus étayés et validés par PwC lors de leur revue de fin 2015. Les SCR « forward » globaux sont calculés par agrégation de leurs composantes forward. La marge de risque globale résulte de l'actualisation de ces SCR « forward ».

Les marges de risque par line of business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par line of business.

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

Evolution des hypothèses de calcul des provisions techniques

Les hypothèses de calcul des provisions techniques de CCR n'ont pas évolué par rapport à la précédente date de référence.

Provisions techniques et véhicules de titrisation au 31/12/2017

- Meilleures estimations acceptation / rétrocession et marge de risque

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	3 027 507 069,19	3 497 637 614,70
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	3 027 507 069,19	3 497 637 614,70
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540	2 730 180 080,81	
Risk margin	R0550	297 326 988,37	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	5 181 932,41	5 719 815,00
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	780 226,86	735 945,42
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	703 601,93	
Risk margin	R0640	76 624,92	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	4 401 705,55	4 983 869,58
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	3 969 420,56	
Risk margin	R0680	432 284,99	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Reinsurance recoverables from:	R0270	145 635 918,85	159 833 094,11
Non-life and health similar to non-life	R0280	132 140 194,56	145 021 751,66
Non-life excluding health	R0290	132 140 194,56	145 021 751,66
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	13 495 724,29	14 811 342,45
Health similar to life	R0320	647 089,68	710 170,93
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	12 848 634,61	14 101 171,52
Life index-linked and unit-linked	R0340		

■ Véhicules de titrisation

CCR n'a pas de véhicules de titrisation dans son bilan prudentiel au 31/12/2017.

■ Ajustement égalisateur – correction pour volatilité – mesures transitoires

CCR n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine ;
- la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE ;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE ;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.

CCR n'applique donc pas de mesures transitoires.

4.2.2 Valorisation des autres passifs

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date :

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Other technical provisions	R0730		2 075 968 501,34
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	87 057,00	2 508 523,00
Pension benefit obligations	R0760	10 683 985,49	10 683 985,49
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	516 065 064,17	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00	
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801		
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802		
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00	
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0,00	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812		
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813		
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814		
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815		
Insurance & intermediaries payables	R0820	19 551 504,71	19 481 510,32
Reinsurance payables	R0830	89 246 154,23	88 926 653,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	53 647 446,95	53 456 731,59
Subordinated liabilities	R0850	0,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		1 189 606,52
Total liabilities	R0900	3 721 970 214,14	5 755 572 940,96
Excess of assets over liabilities	R1000	5 358 773 501,46	2 146 542 523,28

Autres provisions techniques

Le poste « Autres provisions techniques » contient les provisions d'égalisation et les PSAP Article 431 de CCR. Dans le bilan prudentiel, ces provisions sont versées sans aucun retraitement aux fonds propres.

Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

Provisions pour retraite et autres avantages

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à **25,82%** et correspond au taux forfaitaire cible 2018 choisi en avance.

Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de rétrocession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

Autres dettes (Non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR, notamment l'Etat. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'Etat. L'ensemble de ce poste en valeur comptes sociaux est actualisé au forfait à un an, en considérant qu'en « run-off » il sera liquidé en un an.

Autres dettes non mentionnées par ailleurs

A date, ce poste ne contient aucun passif.

Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

4.3 Autres informations importantes

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

5. GESTION DU CAPITAL

5.1 Gestion des fonds propres – Objectifs, politiques et procédures

5.1.1 Objectifs

Concernant la gestion de ses fonds propres, CCR s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de protéger, de faire grandir et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

CCR a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- concernant la souscription d'affaires en réassurance publique ;
- concernant ses investissements financiers.

Ces objectifs sont la déclinaison de 2 principes directeurs de son cadre d'appétence au risque :

Principe 1: Post Chocs, CCR présente un ratio solvabilité 2 > 115%

C'est la conséquence directe de la contrainte de solvabilité groupe, elle peut être respectée avec recours éventuel à la rétrocession et/ou à l'emprunt.

Principe 2: Post Chocs, CCR est capable d'absorber une CAT 15al sans intervention de l'Etat.

Cela se traduit en 2017 par un niveau de SIE post chocs > 988 M€ avec éventuel recours à la rétrocession.

5.1.2 Politique

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par CCR.

Dans ce cadre, CCR a comme objectif de respecter un ratio de solvabilité 2 de 115% sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cet horizon correspond à l'horizon du plan d'activités de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres de CCR en accord avec les risques souscrits et les limites fixées ;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

Protection des fonds propres :

Pour augmenter sa solidité financière, CCR a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers ;

- la politique de gestion de la provision d'égalisation en cours de construction ;
- la politique de maîtrise des risques ;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

5.1.3 Procédures

CCR met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise définit sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché.

Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- Les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques ;
- Les budgets de risque consommés – garanties d'Etat, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction des Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction des Risques.

Chaque année, le Conseil d'Administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction des Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management : changement dans la politique d'investissements, non renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

5.1.4 Evolution constatée au cours de la dernière période de référence

Aucune évolution concernant les principes de gestion des fonds propres n'a été observée au cours de la dernière période de référence.

5.2 Fonds propres prudentiels au 31/12/2017

5.2.1 Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels 31/12/2017

Fonds propres de base	Excédents d'actifs par rapport aux passifs	5 342 M€
	Passifs subordonnés	-
	Auto-contrôle	-
Fonds propres auxiliaires		-
Total fonds propres prudentiels 31/12/2017 avant dividendes		5 359 M€
Dividendes		16,5 M€
Total fonds propres prudentiels 31/12/2017 avant dividendes		5 342 M€

CCR ne dispose ni de passifs subordonnés, ni d'auto-contrôle, ni de fonds propres auxiliaires. Tous les fonds propres prudentiels 31/12/2016 de CCR sont de niveau 1 (voir section suivante).

5.2.2 Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels

Les fonds propres 2017 de CCR passent de 2,15 Mds€ dans les comptes sociaux à 5,34 Mds€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2.

5.2.3 Evolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 5 857 M€ au 31/12/2016 à 5 342 M€ au 31/12/2017, soit une hausse de 35 M€.

5.3 Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2017

- Les fonds propres prudentiels après dividendes ressortent à 5 342 M€. De par leur composition, ils sont tous éligibles au SCR et au MCR :
- Le SCR ressort à 2 975 M€, soit une couverture du SCR de 179,6 % ;
- Le MCR ressort à 744 M€, soit une couverture du MCR de 718,3 %.

5.4 Fonds propres et mesures de transition

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/CE ne s'appliquent pas à CCR.

5.5 Description des fonds propres auxiliaires

CCR ne dispose pas de fonds propres auxiliaires au 31/12/2017.

5.6 Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels

Les fonds propres de CCR appartiennent tous à CCR et sont réputés disponibles et transférables dans le cadre de la réglementation.

5.7 Calcul du SCR et du MCR et des fonds propres éligibles

5.7.1 Méthode et options retenues

CCR applique la formule standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

5.7.2 Capacité d'absorption par les impôts différés

CCR intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan, des crédits d'impôt à hauteur de au moins 2 ans et ce même dans un environnement post-stress fortement adverse.

5.7.3 Approche par transparence (lookthrough approach)

A date, CCR transparise en ligne à ligne plus de **85%** en valeur boursière de ses placements. Ce taux est encore amené à augmenter à l'avenir, avec l'élargissement progressif du périmètre de transparense.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

5.7.4 Fonds cantonnés

Il n'y a pas de cantonnement à l'actif. Au passif, CCR applique les règles relatives à la gestion des passifs techniques de la réassurance publique, qui ne constituent pas en substance un cantonnement du passif de CCR.

5.7.5 Simplifications utilisées

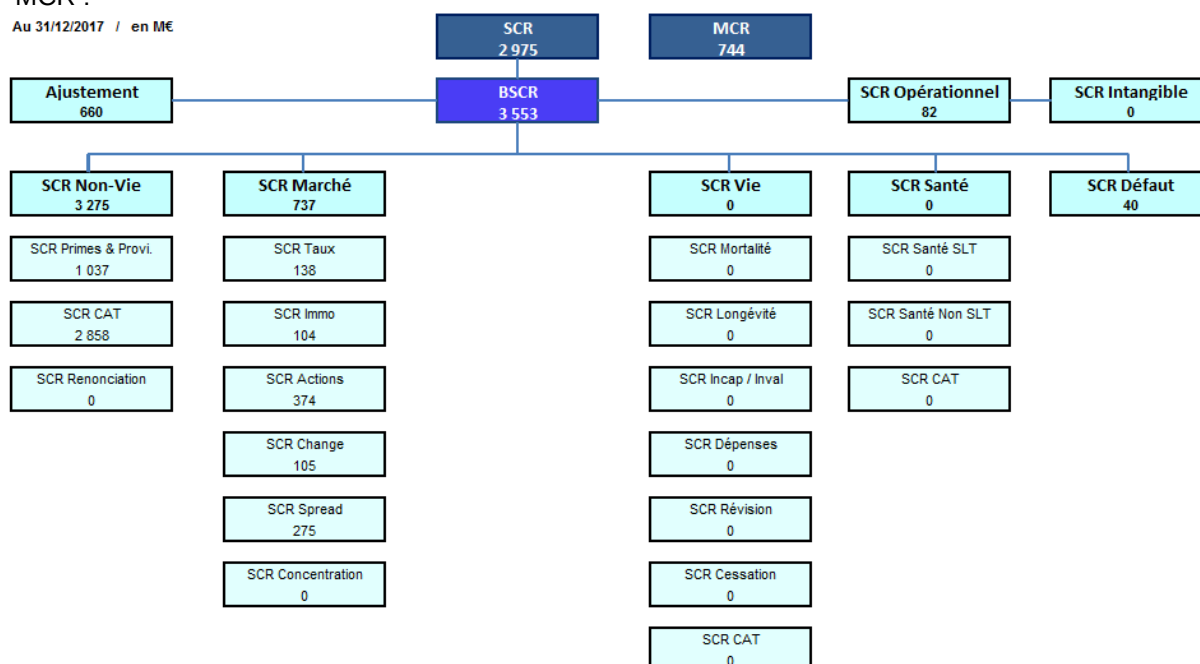
CCR n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

5.7.6 Difficultés rencontrées

CCR n'a pas de difficultés à estimer les capitaux requis par le profil de risque, tels que estimés sous formule standard.

5.8 SCR et MCR au 31/12/2017

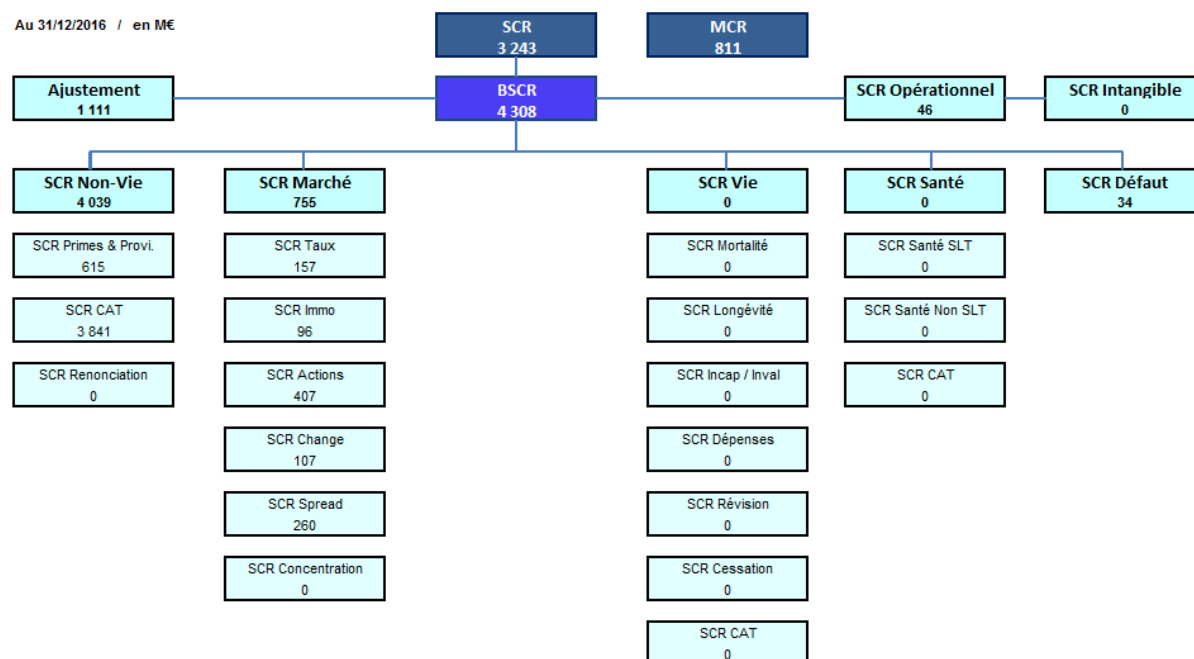
Le diagramme ci-dessous donne au 31/12/2017 et en M€, le SCR de CCR, ses composantes, et le MCR :



5.8.1 Evolution du SCR et du MCR par rapport à la précédente date de référence

Le diagramme ci-dessous donne au 31/12/2016 et en M€, le SCR de CCR, ses composantes, et le MCR :

Au 31/12/2016 / en M€



Les principales variations du SCR proviennent, entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017, de :

- la diminution du sous-module SCR CAT au sein du SCR Non-vie, issue d'une plus grande cession pour 2018 des risques techniques de CCR ;
- la hausse du SCR de provisions au sein du SCR Non-vie, suite aux cyclones de septembre 2017 ;
- la diminution du terme d'ajustement en valeur absolue, due à la variation des impôts différés (reprise de dotations antérieures de la provision d'égalisation, pour faire face aux événements de septembre 2017).

5.8.2 Evolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence

Date d'inventaire	Marge de solvabilité
31/12/2016	180,6 %
31/12/2017	179,6 %

6. Annexe : QRT

Liste des états QRT :

- SE.02.01.16 : Balance sheet
- S.05.01.01.01 : Non-life & Accepted non proportional reinsurance
- S.05.01.01.02 : Life
- S.05.02.01.01 : Non-life obligations for home country
- S.05.02.01.04 : Life obligations for home country
- S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions
- S.17.01.01 : Non-life Technical Provisions
- S.19...
- S.23.01.01 : Own funds
- S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula
- S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or non-life insurance or reinsurance activity

Les états suivants ne sont pas applicables à CCR :

- S22.01.21 : mesures relatives aux garanties long terme ni d'application de mesure transitoire ;
- S25.02.21 : modèle interne partiel ;
- S25.03.21 : modèle interne intégral. s

6.1 SE.02.01.16 : Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
Assets				
Goodwill	R0010			
Deferred acquisition costs	R0020		524 589,97	
Intangible assets	R0030		3 569 770,81	
Deferred tax assets	R0040	6 201 167,97		
Pension benefit surplus	R0050			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	65 300 000,00	53 200 182,90	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	8 308 427 072,60	7 130 095 539,59	0,00
Property (other than for own use)	R0080	230 650 000,00	78 686 705,81	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	767 789 694,19	360 979 229,00	
Equities	R0100	58 090 632,80	18 325 225,17	0,00
Equities - listed	R0110	3 803 689,68	3 327 942,26	
Equities - unlisted	R0120	54 286 943,12	14 997 282,91	
Bonds	R0130	4 909 728 719,32	4 721 527 010,85	0,00
Government Bonds	R0140	1 527 605 453,77	1 455 044 576,07	
Corporate Bonds	R0150	3 382 123 265,55	3 266 482 434,78	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	2 291 932 145,33	1 900 341 487,80	
Derivatives	R0190			
Deposits other than cash equivalents	R0200	50 235 880,96	50 235 880,96	
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230	78 677 190,71	79 304 625,47	0,00
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250	1 043 594,76	1 043 594,76	
Other loans and mortgages	R0260	77 633 595,95	78 261 030,71	
Reinsurance recoverables from:	R0270	145 635 918,85	159 833 094,11	
Non-life and health similar to non-life	R0280	132 140 194,56	145 021 751,66	
Non-life excluding health	R0290	132 140 194,56	145 021 751,66	
Health similar to non-life	R0300			
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	13 495 724,29	14 811 342,45	
Health similar to life	R0320	647 089,68	710 170,93	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	12 848 634,61	14 101 171,52	
Life index-linked and unit-linked	R0340			
Deposits to cedants	R0350	7 967 335,25	7 910 365,68	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	119 023 776,70	118 555 688,58	
Reinsurance receivables	R0370	398 067,27	396 642,19	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	13 406 438,23	13 018 216,80	
Own shares (held directly)	R0390			
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400			
Cash and cash equivalents	R0410	335 706 748,02	335 706 748,13	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		0,01	
Total assets	R0500	9 080 743 715,60	7 902 115 464,24	0,00

Liabilities				
Technical provisions – non-life	R0510	3 027 507 069,19	3 497 637 614,70	
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	3 027 507 069,19	3 497 637 614,70	
Technical provisions calculated as a whole	R0530			
Best Estimate	R0540	2 730 180 080,81		
Risk margin	R0550	297 326 988,37		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00		
Technical provisions calculated as a whole	R0570			
Best Estimate	R0580			
Risk margin	R0590			
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	5 181 932,41	5 719 815,00	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	780 226,86	735 945,42	
Technical provisions calculated as a whole	R0620			
Best Estimate	R0630	703 601,93		
Risk margin	R0640	76 624,92		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	4 401 705,55	4 983 869,58	
Technical provisions calculated as a whole	R0660			
Best Estimate	R0670	3 969 420,56		
Risk margin	R0680	432 284,99		
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00		
Technical provisions calculated as a whole	R0700			
Best Estimate	R0710			
Risk margin	R0720			
Other technical provisions	R0730		2 075 968 501,34	
Contingent liabilities	R0740			
Provisions other than technical provisions	R0750	87 057,00	2 508 523,00	
Pension benefit obligations	R0760	10 683 985,49	10 683 985,49	
Deposits from reinsurers	R0770			
Deferred tax liabilities	R0780	516 065 064,17		
Derivatives	R0790			
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00		0,00
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801			
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802			
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803			
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0,00		0,00
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812			
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813			
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814			
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815			
Insurance & intermediaries payables	R0820	19 551 504,71	19 481 510,32	
Reinsurance payables	R0830	89 246 154,23	88 926 653,00	
Payables (trade, not insurance)	R0840	53 647 446,95	53 456 731,59	
Subordinated liabilities	R0850	0,00	0,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860			
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870			
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		1 189 606,52	
Total liabilities	R0900	3 721 970 214,14	5 755 572 940,96	0,00
Excess of assets over liabilities	R1000	5 358 773 501,46	2 146 542 523,28	

6.2 S.05.01.01.01 : Non-life & Accepted non proportional reinsurance

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Premiums written													
Gross - Direct Business	R0110												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120				1 837 137,66		8 334 185,16	742 747 155,48		2 231 953,27			-47 382,50
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130												
Reinsurers' share	R0140				1 838 432,09		1 627 880,77	84 374 459,32		2 175 705,28			-47 149,26
Net	R0200	0,00	0,00	0,00	-1 294,43	0,00	6 706 304,40	658 372 696,17	0,00	56 247,99	0,00	0,00	-233,24
Premiums earned													
Gross - Direct Business	R0210												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220				1 724 042,94		8 926 194,89	734 099 561,63		2 169 148,35			-47 382,50
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230												
Reinsurers' share	R0240				1 725 552,00		1 542 676,74	84 035 749,27		2 065 275,44			-47 144,23
Net	R0300	0,00	0,00	0,00	-1 509,05	0,00	7 383 518,15	650 063 812,37	0,00	103 872,92	0,00	0,00	-238,27
Claims incurred													
Gross - Direct Business	R0310												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320				1 108 971,08		-1 835 982,62	1 058 249 665,46		484 871,76			56 315,02
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330												
Reinsurers' share	R0340				1 073 695,03		-1 419 890,25	-28 238 663,33		462 914,88			55 439,22
Net	R0400	0,00	0,00	0,00	35 276,05	0,00	-416 092,37	1 086 488 328,79	0,00	21 956,88	0,00	0,00	875,79
Changes in other technical provisions													
Gross - Direct Business	R0410												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420												
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430												
Reinsurers' share	R0440												
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R0550	0,00	0,00	0,00	38 188,70	0,00	1 715 600,01	39 932 286,58	0,00	80 051,99	0,00	0,00	-8 290,28
Administrative expenses													
Gross - Direct Business	R0610												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620				12 006,85		64 364,71	4 877 500,43		14 587,42			-309,61
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630												
Reinsurers' share	R0640						9 895,87	23 160,84					
Net	R0700	0,00	0,00	0,00	12 006,85	0,00	54 468,83	4 854 339,59	0,00	14 587,42	0,00	0,00	-309,61
Investment management expenses													
Gross - Direct Business	R0710												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720				10 120,95		45 913,45	4 091 874,59		12 296,19			-260,98
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730												
Reinsurers' share	R0740												
Net	R0800	0,00	0,00	0,00	10 120,95	0,00	45 913,45	4 091 874,59	0,00	12 296,19	0,00	0,00	-260,98
Claims management expenses													
Gross - Direct Business	R0810												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820				5 126,01		23 254,02	2 072 432,39		6 227,71			-132,18
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830												
Reinsurers' share	R0840												
Net	R0900	0,00	0,00	0,00	5 126,01	0,00	23 254,02	2 072 432,39	0,00	6 227,71	0,00	0,00	-132,18
Acquisition expenses													
Gross - Direct Business	R0910												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920				455 368,90		3 031 609,70	24 964 127,38		1 624 822,08			97 015,28
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930												
Reinsurers' share	R0940				461 019,51		1 514 885,76	2 755 968,35		1 598 031,55			104 175,12
Net	R1000	0,00	0,00	0,00	-5 650,61	0,00	1 516 723,94	22 208 159,03	0,00	26 790,52	0,00	0,00	-7 159,84
Overhead expenses													
Gross - Direct Business	R1010												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020				16 585,51		75 239,78	6 705 480,98		20 150,15			-427,67
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030												
Reinsurers' share	R1040												
Net	R1100	0,00	0,00	0,00	16 585,51	0,00	75 239,78	6 705 480,98	0,00	20 150,15	0,00	0,00	-427,67
Other expenses	R1200												
Total expenses	R1300												

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written						
Gross - Direct Business	R0110					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					755 103 049,08
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		2 807 308,93	780 300,94	146 384 145,74	149 971 755,61
Reinsurers' share	R0140		2 793 455,08	782 810,35	8 596 461,05	102 142 054,68
Net	R0200	0,00	13 853,85	-2 509,42	137 787 684,69	802 932 750,00
Premiums earned						
Gross - Direct Business	R0210					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					746 871 565,32
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		2 780 447,16	780 300,94	146 371 127,38	149 931 875,48
Reinsurers' share	R0240		2 766 509,25	782 858,88	8 637 313,48	101 508 790,82
Net	R0300	0,00	13 937,91	-2 557,94	137 733 813,90	795 294 649,97
Claims incurred						
Gross - Direct Business	R0310					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					1 058 063 840,69
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		25 965 047,06	530 615,26	676 235 953,75	702 731 616,06
Reinsurers' share	R0340		25 561 516,39	522 735,14	-1 167 025,64	-3 149 278,56
Net	R0400	0,00	403 530,67	7 880,12	677 402 979,39	1 763 944 735,31
Changes in other technical provisions						
Gross - Direct Business	R0410					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430					0,00
Reinsurers' share	R0440					0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R0550	0,00	88 055,31	14 967,80	5 344 898,24	47 205 758,35
Administrative expenses						
Gross - Direct Business	R0610					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620					4 968 149,80
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630		19 234,85	5 099,68	956 718,26	981 052,79
Reinsurers' share	R0640		887,50		1,25	33 945,47
Net	R0700	0,00	18 347,35	5 099,68	956 717,01	5 915 257,12
Investment management expenses						
Gross - Direct Business	R0710					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720					4 159 944,20
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730		15 465,49	4 298,68	806 446,55	826 210,72
Reinsurers' share	R0740					0,00
Net	R0800	0,00	15 465,49	4 298,68	806 446,55	4 986 154,92
Claims management expenses						
Gross - Direct Business	R0810					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820					2 106 907,95
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830		7 832,88	2 177,17	408 445,06	418 455,11
Reinsurers' share	R0840					0,00
Net	R0900	0,00	7 832,88	2 177,17	408 445,06	2 525 363,06
Acquisition expenses						
Gross - Direct Business	R0910					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920					30 172 943,33
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930		253 524,60	158 135,06	1 951 084,36	2 362 744,02
Reinsurers' share	R0940		232 458,78	161 787,16	99 343,55	6 927 669,79
Net	R1000	0,00	21 065,82	-3 652,11	1 851 740,80	25 608 017,56
Overhead expenses						
Gross - Direct Business	R1010					0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020					6 817 028,74
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030		25 343,77	7 044,38	1 321 548,82	1 353 936,96
Reinsurers' share	R1040					0,00
Net	R1100	0,00	25 343,77	7 044,38	1 321 548,82	8 170 965,71
Other expenses	R1200					
Total expenses	R1300					47 205 758,35

6.3 S.05.01.01.02 : Life

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Premiums written										
Gross	R1410							401 603,12	18 480 705,23	18 882 308,35
Reinsurers' share	R1420							401 608,77	18 480 686,21	18 882 294,98
Net	R1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5,65	19,02	13,37
Premiums earned										
Gross	R1510							401 603,12	10 274 738,54	10 676 341,66
Reinsurers' share	R1520							401 611,57	10 274 729,54	10 676 341,11
Net	R1600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-8,45	9,00	0,56
Claims incurred										
Gross	R1610							269 258,66	8 114 443,55	8 383 702,20
Reinsurers' share	R1620							268 434,37	8 113 220,54	8 381 654,91
Net	R1700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	824,28	1 223,01	2 047,30
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710									0,00
Reinsurers' share	R1720									0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R1900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435,87	20 655,94	21 091,82
Administrative expenses										
Gross	R1910							2 747,78	25 660,62	28 408,40
Reinsurers' share	R1920							2 469,13	16 542,63	19 011,76
Net	R2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278,65	9 117,98	9 396,63
Investment management expenses										
Gross	R2010							73,40		73,40
Reinsurers' share	R2020									0,00
Net	R2100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73,40	0,00	73,40
Claims management expenses										
Gross	R2110							279,58	11 537,13	11 816,71
Reinsurers' share	R2120									0,00
Net	R2200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279,58	11 537,13	11 816,71
Acquisition expenses										
Gross	R2210							202 084,06	764 655,47	966 739,53
Reinsurers' share	R2220							202 400,10	764 654,64	967 054,74
Net	R2300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-316,04	0,83	-315,21
Overhead expenses										
Gross	R2310							120,28		120,28
Reinsurers' share	R2320									0,00
Net	R2400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,28	0,00	120,28
Other expenses	R2500									
Total expenses	R2600									21 091,82
Total amount of surrenders	R2700								0,09	0,09

6.1 S.05.02.01.01 : Non-life obligations for home country

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		CN	DE	GB	JP		
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140
Premiums written							
Gross - Direct Business	R0110						0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	736 415 385,99	2 057 071,36	1 429 574,79	299 345,90	4 522 305,12	744 723 683,15
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	147 483 360,13	100 503,30	171 695,94	1 589 003,55	1 064 403,92	150 408 966,83
Reinsurers' share	R0140	86 077 753,44	2 004 865,52	1 380 642,28	1 271 644,71	7 090 512,39	97 825 418,34
Net	R0200	797 820 992,68	152 709,14	220 628,45	616 704,74	-1 503 803,36	797 307 231,64
Premiums earned							
Gross - Direct Business	R0210						0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	729 055 387,35	2 057 071,36	1 427 410,34	306 505,08	4 420 233,04	737 266 607,16
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	147 483 360,13	100 503,30	171 695,94	1 586 626,83	1 052 154,16	150 394 340,36
Reinsurers' share	R0240	86 090 806,45	2 015 469,59	1 387 784,17	1 277 679,47	7 029 138,21	97 800 877,89
Net	R0300	790 447 941,02	142 105,07	211 322,11	615 452,44	-1 556 751,00	789 860 069,64
Claims incurred							
Gross - Direct Business	R0310						0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	1 023 522 185,15	-18 292,37	224 787,64	-1 175 279,68	1 243 170,99	1 023 796 571,72
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	672 033 774,08	-424 720,06	1 185 023,93	15 855 283,83	2 181 915,49	690 831 277,26
Reinsurers' share	R0340	-8 189 794,69	-2 360 580,39	7 563 198,62	75 138 724,34	18 516 756,52	90 668 304,39
Net	R0400	1 703 745 753,92	1 917 567,96	-6 153 387,06	-60 458 720,19	-15 091 670,04	1 623 959 544,60
Changes in other technical provisions							
Gross - Direct Business	R0410						0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						0,00
Reinsurers' share	R0440						0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R0550	47 039 191,31	216 525,03	91 551,88	214 614,02	-529 162,38	47 032 719,86
Other expenses	R1200						
Total expenses	R1300						47 032 719,86

6.1 S.05.02.01.04 : Life obligations for home country

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		CN	DE	GB	JP		
		C0220	C0230	C0230	C0230	C0230	C0280
Premiums written							
Gross	R1410		9 658,84	20 255,01		-463,05	29 450,80
Reinsurers' share	R1420	-1 895,97	13 558,37	1 916,89		7 295,57	20 874,85
Net	R1500	1 895,97	-3 899,52	18 338,12	0,00	-7 758,61	8 575,96
Premiums earned							
Gross	R1510		9 658,84	20 255,01		-463,05	29 450,80
Reinsurers' share	R1520	-1 939,64	13 703,26	1 961,58		7 310,54	21 035,73
Net	R1600	1 939,64	-4 044,42	18 293,43	0,00	-7 773,59	8 415,07
Claims incurred							
Gross	R1610	27 922,00	-77 453,01	50 914,65	-77,58	-22 546,81	-21 240,75
Reinsurers' share	R1620	35 336,40	-111 957,67	4 953,51	-37,36	11 834,66	-59 870,47
Net	R1700	-7 414,40	34 504,65	45 961,14	-40,22	-34 381,46	38 629,72
Changes in other technical provisions							
Gross	R1710						0,00
Reinsurers' share	R1720						0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expenses incurred	R1900	-162,49	-2 707,63	7 372,64		-2 349,11	2 153,42
Other expenses	R2500						
Total expenses	R2600						2 153,42

6.1 S.12.01.01 : Life and Health SLT Technical Provisions

		Insurance with profit participation		Index-linked and unit-linked insurance			Other life insurance		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations
				Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Technical provisions calculated as a whole	R0010								
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020								
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM									
Best Estimate									
Gross Best Estimate	R0030								
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050								
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060								
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070								
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080								
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Risk Margin	R0100								
Amount of the transitional on Technical Provisions									
Technical Provisions calculated as a whole	R0110								
Best estimate	R0120								
Risk margin	R0130								
Technical provisions - total	R0200	0,00	0,00			0,00			0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	0,00	0,00			0,00			0,00
Best Estimate of products with a surrender option	R0220								
Gross BE for Cash flow									
Cash out-flows									
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230								
Future guaranteed benefits	R0240								
Future discretionary benefits	R0250								
Future expenses and other cash out-flows	R0260								
Cash in-flows									
Future premiums	R0270								
Other cash in-flows	R0280								
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290								
Surrender value	R0300								
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310								
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320								
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330								
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340								
Best estimate subject to matching adjustment	R0350								
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360								
Gross TP Amount calculated using simplified methods	R0370								

		Accepted reinsurance					Health insurance (direct business)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)		
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00					0,00						0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00					0,00						0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM													
Best Estimate													
Gross Best Estimate	R0030	3 969 420,56			3 969 420,56		3 969 420,56					703 601,93	703 601,93
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	12 920 635,84					12 920 635,84		0,00	0,00	0,00	650 715,84	650 715,84
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050	12 920 635,84					12 920 635,84					650 715,84	650 715,84
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060						0,00						0,00
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070						0,00						0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	12 848 634,61			12 848 634,61		12 848 634,61					647 089,68	647 089,68
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	-8 879 214,05					-8 879 214,05		0,00	0,00	0,00	56 512,25	56 512,25
Risk Margin	R0100	432 284,99			432 284,99		432 284,99					76 624,92	76 624,92
Amount of the transitional on Technical Provisions													
Technical Provisions calculated as a whole	R0110						0,00						0,00
Best estimate	R0120						0,00						0,00
Risk margin	R0130						0,00						0,00
Technical provisions - total	R0200	4 401 705,55					4 401 705,55	0,00			0,00	780 226,86	780 226,86
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	-8 446 929,06			-8 446 929,06		-8 446 929,06	0,00			0,00	133 137,18	133 137,18
Best Estimate of products with a surrender option	R0220						0,00						0,00
Gross BE for Cash flow													
Cash out-flows													
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230											703 601,93	
Future guaranteed benefits	R0240	3 969 420,56											
Future discretionary benefits	R0250												
Future expenses and other cash out-flows	R0260						0,00						0,00
Cash in-flows													
Future premiums	R0270						0,00						0,00
Other cash in-flows	R0280						0,00						0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000										0,0000	
Surrender value	R0300						0,00						0,00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310						0,00						0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320						0,00						0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330						0,00						0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340						0,00						0,00
Best estimate subject to matching adjustment	R0350						0,00						0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360						0,00						0,00
Gross TP Amount calculated using simplified methods	R0370												

6.2 S.17.01.01 : Non-life Technical Provisions

		Segmentation for:														accepted non-proportional reinsurance:				Total Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional reinsurance																		
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180		
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Direct business	R0020																			
Accepted proportional reinsurance business	R0030																			
Accepted non-proportional reinsurance	R0040																			
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050																	0,00		
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																				
Best estimate																				
Premium provisions																				
Gross - Total	R0060	0,00	0,00	0,00	53 128,36	0,00	102 504,04	-186 555 029,55	0,00	3 325,59	0,00	0,00	0,00	0,00	19 178,91	0,00	434 654,43	-185 942 238,23		
Gross -direct business	R0070																	0,00		
Gross -accepted proportional reinsurance business	R0080				53 128,36		102 504,04	-186 555 029,55		3 325,59								-186 396 071,57		
Gross -accepted non-proportional reinsurance business	R0090														19 178,91		434 654,43	453 833,34		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 158,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 158,25		
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110							165 158,25										165 158,25		
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120																	0,00		
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130																	0,00		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140							164 237,89										164 237,89		
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	0,00	0,00	0,00	53 128,36	0,00	102 504,04	-186 719 267,44	0,00	3 325,59	0,00	0,00	0,00	0,00	19 178,91	0,00	434 654,43	-186 106 476,12		
Claims provisions																				
Gross - Total	R0160	0,00	0,00	0,00	826 371,36	0,00	10 374 487,56	2 025 150 470,81	9 717,72	4 437 129,45	0,00	0,00	258 095,56	0,00	93 133 053,53	301 044,99	781 631 948,06	2 916 122 319,04		
Gross -direct business	R0170																	0,00		
Gross -accepted proportional reinsurance business	R0180				826 371,36		10 374 487,56	2 025 150 470,81	9 717,72	4 437 129,45			258 095,56					2 041 056 272,46		
Gross -accepted non-proportional reinsurance business	R0190														93 133 053,53	301 044,99	781 631 948,06	875 066 046,58		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	0,00	0,00	2 174 088,45	0,00	14 726 650,68	9 498 458,78	0,00	6 263 316,29	0,00	0,00	335 311,04	0,00	93 503 841,93	985 201,33	5 228 655,59	132 715 524,09		
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210				2 174 088,45		14 726 650,68	9 498 458,78		6 263 316,29			335 311,04		93 503 841,93	985 201,33	5 228 655,59	132 715 524,09		
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220																	0,00		
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230																	0,00		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240				2 161 973,17		14 644 585,29	9 445 527,89		6 228 413,48			333 442,50		92 982 784,61	979 711,22	5 199 518,51	131 975 956,67		
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	0,00	0,00	0,00	-1 335 601,81	0,00	-4 270 097,74	2 015 704 942,92	9 717,72	-1 791 284,03	0,00	0,00	-75 346,94	0,00	150 268,92	-678 666,23	776 432 429,56	2 784 146 362,37		
Total Best estimate - gross	R0260	0,00	0,00	0,00	879 499,72	0,00	10 476 991,60	1 838 595 441,26	9 717,72	4 440 455,03	0,00	0,00	258 095,56	0,00	93 152 232,44	301 044,99	782 066 602,49	2 730 180 080,81		
Total Best estimate - net	R0270	0,00	0,00	0,00	-1 282 473,45	0,00	-4 167 593,70	1 828 985 675,48	9 717,72	-1 787 958,45	0,00	0,00	-75 346,94	0,00	169 447,83	-678 666,23	776 867 083,98	2 598 039 886,25		
Risk margin	R0280				95 780,86		1 140 984,21	200 230 032,16	1 056,30	483 582,43			28 107,59		10 144 632,19	32 784,94	85 170 025,69	297 326 988,37		
Amount of the transitional on Technical Provisions																				
TP as a whole	R0290																	0,00		
Best estimate	R0300																	0,00		
Risk margin	R0310																	0,00		
Technical provisions - total																				
Technical provisions - total	R0320	0,00	0,00	0,00	975 280,58	0,00	11 617 975,80	2 038 825 473,42	10 776,02	4 924 037,47	0,00	0,00	286 203,15	0,00	103 296 864,63	333 829,93	867 236 628,18	3 027 507 069,19		
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0,00	0,00	2 161 973,17	0,00	14 644 585,29	9 609 765,78	0,00	6 228 413,48	0,00	0,00	333 442,50	0,00	92 982 784,61	979 711,22	5 199 518,51	132 140 194,56		
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	0,00	0,00	0,00	-1 186 692,59	0,00	-3 026 609,49	2 029 215 707,64	10 776,02	-1 304 376,02	0,00	0,00	-47 239,35	0,00	10 314 080,02	-645 881,29	862 037 109,68	2 895 366 874,63		
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)																				
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350																			
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360																			
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)																				
Cash out-flows																				
Future benefits and claims	R0370				53 128,36		102 504,04	-186 555 029,55		3 325,59					19 178,91		434 654,43	-185 942 238,23		
Future expenses and other cash-out flows	R0380																	0,00		
Cash in-flows																				
Future premiums	R0390																	0,00		
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400																	0,00		
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)																				
Cash out-flows																				
Future benefits and claims	R0410				826 371,36		10 374 487,56	2 025 150 470,81	9 717,72	4 437 129,45			258 095,56		93 133 053,53	301 044,99	781 631 948,06	2 916 122 319,04		
Future expenses and other cash-out flows	R0420																	0,00		
Cash in-flows																				
Future premiums	R0430																	0,00		
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440																	0,00		
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450				0,0000		0,0000	0,0000	0,0000	0,0000			0,0000		0,0000	0,0000	0,0000	0,0000		
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460																	0,00		
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470																	0,00		
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480																	0,00		
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490																	0,00		
Gross best estimate calculated using simplified methods																				
	R0701																			

À venir

6.2 S.23.01.01 : Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00				
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	0,00				
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	5 342 273 501,46	5 342 273 501,46			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
Total basic own funds after deductions	R0290	5 342 273 501,46	5 342 273 501,46	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	5 342 273 501,46	5 342 273 501,46	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	5 342 273 501,46	5 342 273 501,46	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	5 342 273 501,46	5 342 273 501,46	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	5 342 273 501,46	5 342 273 501,46	0,00	0,00	
SCR	R0580	2 974 828 095,20				
MCR	R0600	743 707 023,80				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	1,795825954				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	7,183303815				

Reconciliation reserve		
		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	5 358 773 501,46
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	16 500 000,00
Other basic own fund items	R0730	0,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	5 342 273 501,46
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	187 000 000,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	187 000 000,00

MCR - Cell Linked

MCR Non Composite - S280101!R0400_C0070	743 707 023,80
MCR Composite- S280201!R0400_C0130	
MCR	743 707 023,80

SCR - Cell Linked

SCR in Non Composite - S280101!R0310_C0070	2 974 828 095,20
SCR in Composite- S280201!R0310_C0130	
SCR	2 974 828 095,20

BS-Annual Solo

Excess of assets over liabilities	5 358 773 501,46
-----------------------------------	------------------

BS-Quarterly Solo/ Day 1 Solo

Excess of assets over liabilities	5 358 773 501,46
-----------------------------------	------------------

BS-Annual ECB reporting Solo

Excess of assets over liabilities	5 358 773 501,46
-----------------------------------	------------------

BS-Quarterly ECB reporting Solo

Excess of assets over liabilities	5 358 773 501,46
-----------------------------------	------------------

6.1 S.25.01.01 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula

Article 112*	Z0010	2	* 1- Article 112(7) reporting (output: x1) 2 - Regular reporting (output: x0)
--------------	-------	---	---

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	737 167 030,55	737 167 030,55	
Counterparty default risk	R0020	39 646 483,19	39 646 483,19	
Life underwriting risk	R0030	0,00	0,00	
Health underwriting risk	R0040	0,00	0,00	
Non-life underwriting risk	R0050	3 274 994 936,53	3 274 994 936,53	
Diversification	R0060	-499 042 889,91	-499 042 889,91	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	3 552 765 560,37	3 552 765 560,37	

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	81 926 431,03
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-659 863 896,20
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	2 974 828 095,20
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	2 974 828 095,20
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation (*)	R0450	4
Net future discretionary benefits	R0460	

*
1- Full recalculation
2 - Simplification at risk sub-module level
3 - Simplification at risk module level
4 - No adjustment

6.1 S.28.01.01 : Minimum Capital Requirement – Only life or non-life insurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	385 953 295,71

Background information		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	-1 282 473,45	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	-4 167 593,70	6 700 165,03
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	1 828 985 675,48	679 077 237,15
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	9 717,72	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	-1 787 958,45	57 772,95
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	-75 346,94	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	169 447,83	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	-678 666,23	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	776 867 083,99	117 097 419,03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		C0040
MCRL Result	R0200	108 820,58

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	5 181 932,41	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	386 062 116,29
SCR	R0310	2 974 828 095,20
MCR cap	R0320	1 338 672 642,84
MCR floor	R0330	743 707 023,80
Combined MCR	R0340	743 707 023,80
Absolute floor of the MCR	R0350	3 200 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	743 707 023,80

Caisse Centrale de Réassurance
157, bd Haussmann
75 008 PARIS
Tél. +33 1 44 35 37 01
www.ccr.fr

